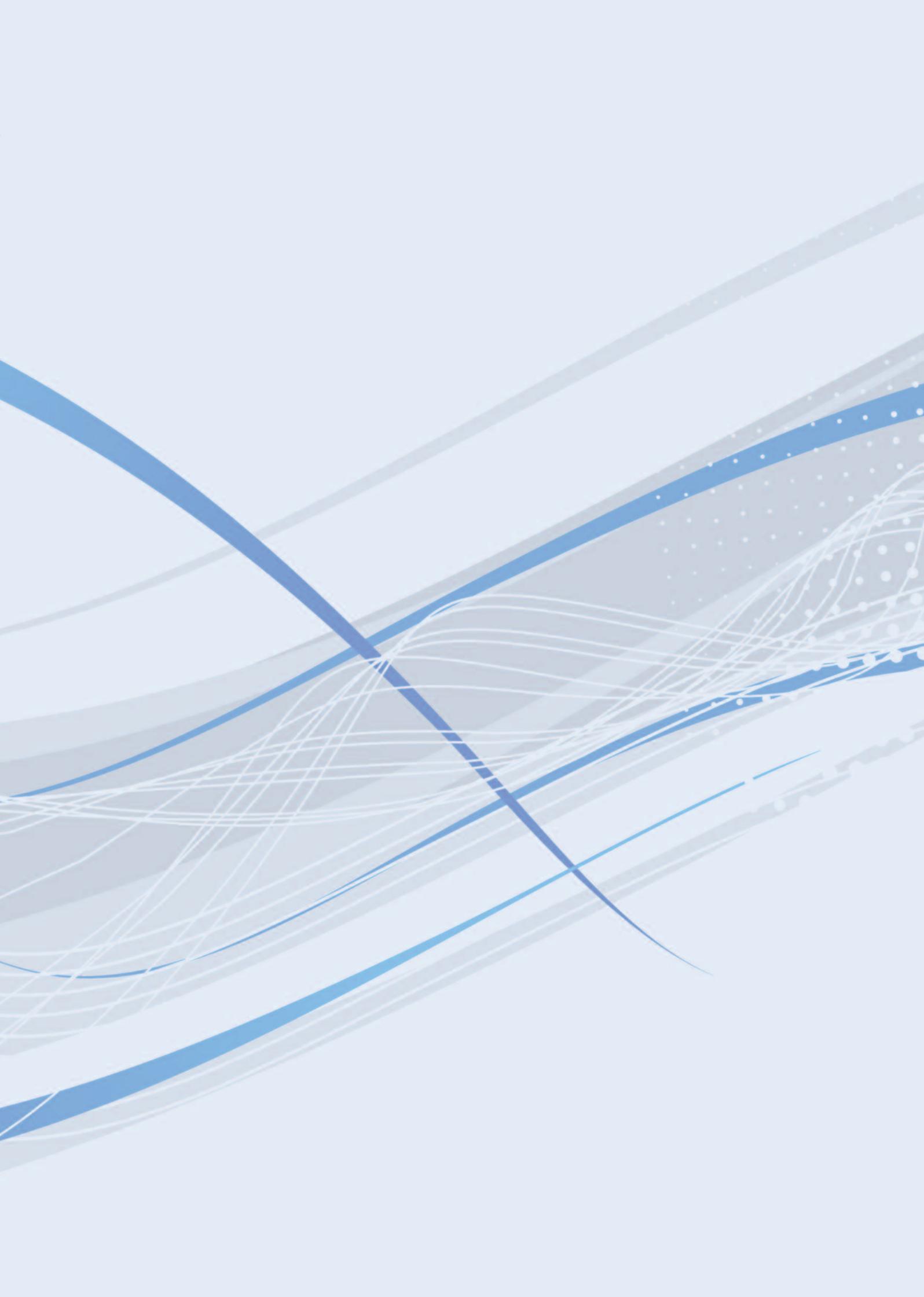


«Projet de canalisation de transport de gaz naturel : **ERIDAN**»



Compte-rendu du débat public



«Projet de canalisation de transport de gaz naturel : **ERIDAN**»

Compte-rendu du débat public

cndp
Commission particulière
du débat public
ERIDAN

SOMMAIRE

I	Introduction	3
II	Cadre légal et contexte de ce débat public	5
	A - Le cadre légal	6
	B - Le maître d'ouvrage : GRTgaz	6
	C - La Commission de régulation de l'énergie (CRE)	8
	D - L'ouvrage mis au débat	10
III	Préparation et organisation du débat public	12
	A - La préparation	13
	B - L'organisation	15
	C - La participation	21
	D - L'évaluation du débat	24
IV	Les apports du débat public au projet ERIDAN	25
	A - Les principaux thèmes évoqués	26
	B - Des enjeux et l'opportunité du projet	28
	C - Une mise en question des caractéristiques techniques du projet	32
	D - Les impacts du projet ERIDAN vus par les participants	35
	E - Les demandes et propositions du public	45
	F - Les enseignements du débat public pour le projet ERIDAN	48
	G - Les premiers constats, les premières impressions	54
V	Conclusion	56
VI	Annexes	59

INTRODUCTION



ERIDAN

Le débat public ERIDAN a été annoncé le 5 novembre 2008. La dernière réunion publique y afférant s'est achevée le 6 novembre 2009. Le maître d'ouvrage et la CNDP ont donc consacré une année à la mise au débat d'un projet d'envergure nationale qui, bien qu'enfoui sous terre pour l'essentiel, emportera des conséquences économiques, environnementales, sociotechniques ou géopolitiques.

«Sociotechnique» est le terme-clé de cette introduction. En effet, le projet ERIDAN peut être considéré de prime abord comme un projet purement technique. Cependant, c'est en regroupant diverses catégories de personnes, représentants de collectivités locales, de communautés d'intérêts, que l'aspect sociétal du projet émerge naturellement. Il s'agit bel et bien, dans ce débat public, de considérer l'aspect humain du projet, son aspect technique, ainsi que les articulations de ces deux aspects à différents niveaux.

Le débat public a par ailleurs pour objet de sortir le projet de l'anonymat, de le médiatiser largement, de le faire connaître de ses riverains potentiels et d'en expliquer le contenu. Une des spécificités de ce débat public réside d'ailleurs dans son objet : il s'agit d'une canalisation enfouie dans le sol. Or le sol est jusqu'ici impensé, c'est-à-dire qu'il existe une pensée structurée en ce qui concerne les aménagements visibles, situés au dessus du sol, mais qu'aucune pensée de cet ordre n'a encore été développée à propos des aménagements enfouis.

Peu à peu, au cours du débat public, émergeront les problématiques paysagères, puis des problématiques de flux hydrauliques, de restitution des terres arables et plus largement d'usages des terroirs et des territoires.

Il est aussi intéressant de constater, dans le cadre de cette démarche de débat public, la co-construction entre les différents participants d'une véritable problématique d'aménagement du territoire autour de ce projet. Au-delà de la simple idée d'implanter une canalisation en un lieu, les intervenants ont questionné la compatibilité de cet aménagement avec les autres

équipements existants. Les élus et le public sont demandeurs d'une meilleure cohabitation des infrastructures du territoire. Le public a, en cela, aidé le maître d'ouvrage à se détacher du projet afin d'envisager l'aménagement des territoires traversés dans son ensemble (possibilité d'implanter des réseaux de fibre optique à proximité du gazoduc, caractère central du Rhône, de ses rives et de sa gestion dans la définition d'un tracé).

Ce débat public a aussi été une occasion de vérifier l'importance de la crise de confiance des riverains à l'égard des industriels présents sur le territoire. Cette méfiance a priori est compréhensible pour tout projet d'importance. En l'occurrence, à cette défiance naturelle s'ajoute l'histoire des projets précédents ; ceux-ci ont parfois laissé leur empreinte dans l'esprit des riverains. Le deuxième élément complémentaire à la méfiance des participants est leur sentiment de saturation, de nombreuses infrastructures parcourant déjà la vallée du Rhône (Ligne à grande vitesse Méditerranée, lignes électriques à haute tension, autoroutes).

Le public a également questionné le maître d'ouvrage en lui-même, en tant qu'entreprise et en tant que communicant. La distinction entre l'information «objective» et la communication «orientée» a été soulignée : le public attend du maître d'ouvrage exhaustivité et honnêteté dans le développement de son projet. Il a également exprimé son souhait d'être associé à la gouvernance du projet, c'est-à-dire de s'investir au-delà du débat public et de l'enquête publique dans la construction de la canalisation.

Ce compte-rendu a pour objet de relater les modalités du débat, ses conditions matérielles, mais aussi de restituer la progression des échanges et les réponses apportées par GRTgaz aux participants. Dès cette étape, et même si la mise en œuvre effective du projet n'est pas décidée à l'heure actuelle, des avancées ont été consenties par le maître d'ouvrage et le public a réellement fait évoluer l'objet ERIDAN.

CADRE LÉGAL ET CONTEXTE DE CE DÉBAT PUBLIC



- A - Le cadre légal
- B - Le maître d'ouvrage : GRTgaz
- C - La Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- D - L'ouvrage mis au débat

ERIDAN

A - Le cadre légal

Conformément aux dispositions de la Convention d'Aarhus, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, intègre un nouveau chapitre intitulé : «Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire». Selon l'article L.121-1 de cette loi, la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils comportent de forts enjeux socio-économiques et/ou ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Le maître d'ouvrage doit saisir la CNDP, lorsque le projet dépasse des seuils fixés par décret notamment lorsque : le coût du projet excède 300 millions d'euros, le diamètre du gazoduc est supérieur à 600 millimètres et sa longueur supérieure à 200 kilomètres.

Le projet ERIDAN représente un investissement estimé à 500 millions d'euros, le diamètre du gazoduc est de 1 200 millimètres et sa longueur supérieure à 200 kilomètres. Il appelle donc à une saisine obligatoire de la CNDP.

Philippe BOUCLY, directeur général de GRTgaz a saisi la CNDP, par courrier le 10 octobre 2008. La CNDP a décidé, lors de sa séance du 5 novembre 2008, que le projet devait faire l'objet d'un débat public. Elle a considéré son caractère d'intérêt national et que, «bien que le gazoduc soit enfoui, ses impacts environnementaux sont néanmoins significatifs». En outre, la CNDP estime que «les servitudes liées au projet ont des impacts économiques». Ces motivations s'ajoutent au respect du cadre réglementaire (articles L 121-1 et suivant et article R 121-7 du code de l'environnement).

Le 3 décembre 2008, Patrick LEGRAND, vice-président de la CNDP a été nommé président de la Commission particulière du débat public ERIDAN (CPDP). Les membres de cette CPDP ont été nommés le 7 janvier 2009.

L'organisation du débat est financée par le maître d'ouvrage. Seule l'indemnisation des membres de la Commission particulière et le remboursement de leurs frais de déplacement, sont pris en charge par la CNDP, ce qui est un gage de leur indépendance.

B - Le maître d'ouvrage : GRTgaz

Filiale du Groupe GDF SUEZ, GRTgaz est une société anonyme, créée le 1^{er} janvier 2005 en application de la loi du 9 août 2004, qui transpose en droit français la directive européenne du 26 juin 2003 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières. Elle exploite et commercialise le réseau de transport de gaz naturel en France (à l'exception du sud-ouest où le réseau est exploité par TIGF). L'activité de stockage est traitée par une autre société filiale de GDF SUEZ, Storengy. GRTgaz est membre du GTE (Gas Transmission Europe), association des transporteurs de gaz européens. En tant que transporteur, GRTgaz a une obligation de service public qui lui impose de dimensionner son réseau en fonction des besoins de consommation en gaz naturel.



Quelques chiffres :

- ➔ Capital de 500 millions €
- ➔ Chiffre d'affaires 2008 : 1 464 millions €
- ➔ Siège social : 2 rue Curnonsky - 75017 Paris
- ➔ Directeur général : Philippe Boucly
- ➔ 2 690 salariés
- ➔ 32 000 km de réseau de transport de gaz naturel haute pression en France
- ➔ 678 tWh de gaz naturel transporté en 2008 (678 tWh de gaz = 678 milliards de kWh)
- ➔ 50 clients expéditeurs de gaz naturel et près de 900 clients en distribution (clients industriels pour la plupart)
- ➔ Investissements réalisés en 2008 : 600 millions €
- ➔ Investissements prévisionnels entre 2008 et 2017 : 5 milliards €

Le gaz naturel provient de gisements terrestres ou marins (off shore). Il est importé principalement de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie. Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), 98% du gaz naturel est importé.



B 1 - L'arrivée du gaz en France, se fait :

- **soit par navires méthaniers** : le gaz naturel est liquéfié par refroidissement (à -160°C, son volume diminue de 600 fois) et acheminé par bateau. A son arrivée au terminal méthanier, le gaz naturel est regazéifié et injecté dans le réseau de transport. Il y a actuellement, en France, deux terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer et à Montoir-de-Bretagne. Fos-sur-Mer comptera un deuxième terminal en 2010,
- **soit par gazoducs** : en trois points terrestres, le réseau de GRTgaz est relié aux réseaux d'autres transporteurs européens. Il s'agit de Loon-Plage (59), Taisnières (59) et Obergailbach (57). Sur ces sites, des stations de compression traitent le gaz naturel, l'odorisent et l'injectent dans le réseau de GRTgaz.

Le transport du gaz, sur le territoire français, est assuré sous terre par gazoduc. Ces canalisations en acier sont enterrées à une profondeur minimale de 1 mètre dans le sol. De petites bornes ou des balises jaunes indiquent la présence de l'une de ces canalisations. Le parcours du gaz naturel s'effectue sous surveillance permanente. En circulant dans les gazoducs (à environ 50 km/h) le gaz naturel est ralenti du fait des frottements sur les parois du tube. Ce phénomène produit une baisse de pression à l'extrémité du réseau. Des stations de compression sont donc installées environ tous les 100 km, pour compenser les pertes de pression. Douze des stations de GRTgaz sont certifiées ISO 14001, l'objectif étant qu'elles le soient toutes à l'horizon 2010.

B 2 - Une activité régulée

En France, la loi du 9 août 2004 régissant le transport de gaz naturel prévoit des obligations de service public à la charge du transporteur, exige sa neutralité et la transparence nécessaires pour favoriser la concurrence entre opérateurs gaziers. Le transporteur doit donc agir de manière non discriminatoire vis-à-vis de ses clients afin de favoriser la concurrence.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que la Commission de régulation de l'énergie, veillent à établir un cadre (le prix du transport doit être identique pour tous) et des règles permettant le bon fonctionnement du marché gazier et s'assurent de leur application. Le tarif fixé par le régulateur correspond au revenu nécessaire au transporteur pour couvrir ses dépenses d'investissement et d'exploitation. Au sein de GRTgaz, le projet ERIDAN a été piloté par le directeur régional Rhône Méditerranée, Daniel BOURJAS, et une équipe projet composée d'un directeur de projet, Georges SEIMANDI, ainsi qu'un chef de projet, Jean-Noël CONNANGLE.

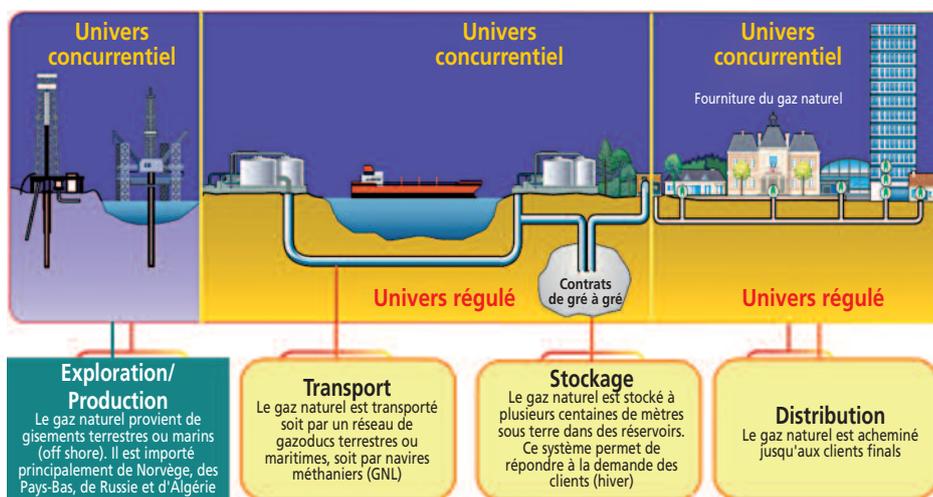
C - La Commission de régulation de l'énergie (CRE)

La Commission de régulation de l'énergie concourt, au bénéfice des consommateurs finaux, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence... Elle dispose de pouvoirs de régulation sur les infrastructures gazières depuis 2003.

Ses attributions :

- Élaborer les tarifs d'accès aux réseaux de transport, de distribution et aux terminaux méthaniers.
- Approuver et fixer les règles d'accès aux réseaux.
- Approuver les investissements des transporteurs.
- Régler les différends relatifs aux infrastructures gazières.
- Veiller à l'absence de subventions croisées.
- Surveiller les marchés de gros.

C 1 - La chaîne gazière en France (source CRE M^{me} Florence Dufour)



(Source : rapport annuel GrDF)

Le marché du gaz en France :

- Consommation française en 2008 : environ 500 tWh de gaz naturel.
- Le gaz naturel représente 14,8% de la consommation en énergie primaire.
- 98% du gaz naturel est importé.
- Une grande partie du gaz naturel est utilisée pour le chauffage.
- La France est un pays de transit (Italie et Espagne, 74 tWh en 2008).

c 2 - Les perspectives du marché du gaz en France (source CRE M^{me} Florence Dufour)

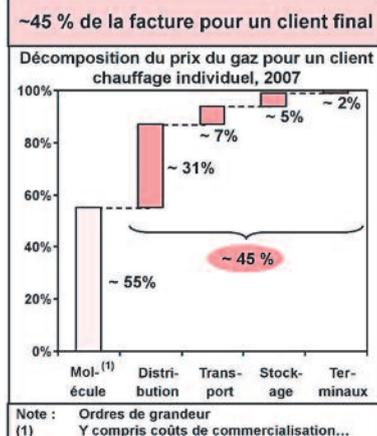
Les infrastructures : un enjeu pour le bon fonctionnement du marché

- Les infrastructures représentent des **investissements considérables**
 - **Leur usage est indispensable à tous les fournisseurs** afin de pouvoir livrer leurs clients
 - Elles sont en grande partie exploitées par des filiales d'opérateurs historiques

➔ **Nécessité de mutualiser** les infrastructures existantes pour tous les utilisateurs

➔ **Nécessité de réguler** afin de :

- Assurer un accès des tiers transparent et non discriminatoire ;
- S'assurer que les coûts sont efficaces ;
- S'assurer que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du marché et à la sécurité d'approvisionnement sont réalisés.



Des besoins en investissements malgré les perspectives d'évolution de la consommation

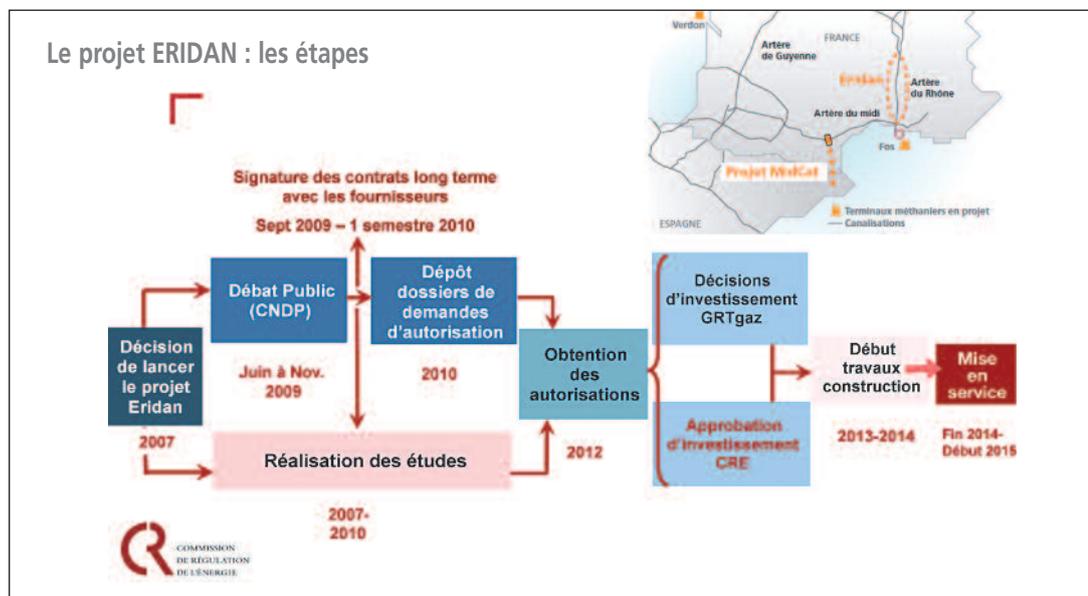
- Pendant longtemps les investissements dans les infrastructures gazières étaient tirés par **la croissance de la consommation nationale** (supérieure à 2% / an)
- Aujourd'hui, la consommation de gaz **se stabilise** : la dernière programmation indicative gaz retient des prévisions de consommation de gaz, soit en recul, soit stable ⇒ (505 à 585 TWh/an en 2020)
- Néanmoins des **besoins en investissements** existent pour :
 - faciliter les mouvements de gaz par la décongestion des réseaux
 - assurer la sécurité d'approvisionnement : diversifier les sources de gaz
 - permettre la production d'électricité : 20 centrales électriques au gaz en 2020 (dont 7 en construction)

Début janvier 2009, malgré une baisse de **70%** des arrivées de gaz à la frontière allemande (crise russo-ukrainienne), GRTgaz a **continué** à acheminer le gaz pour l'ensemble des clients alors même qu'un **record** de consommation a été enregistré.



D - L'ouvrage mis au débat

D 1 - Le calendrier du projet



(source CRE Mme Florence DUFOUR)

L'ouvrage soumis au débat public est un projet de canalisation de transport de gaz naturel de près de 200 km qui prévoit de relier les stations de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) à Saint-Avit (Drôme). Ce projet a été baptisé ERIDAN. Il s'agit d'un ouvrage entièrement financé sur fonds privés par GRTgaz. Ce projet est soumis à l'article L 121-8 du code de l'environnement et à l'article 1^{er} du décret n° 2002-1275 car sa longueur est supérieure à 200 kilomètres et son diamètre supérieur à 600 millimètres.

Par hypothèse, ce projet soumis au débat public, n'était pas encore décidé au moment de celui-ci, à fortiori son tracé. C'est donc un fuseau d'étude qui a été soumis au débat public.

Les deux principales raisons mises en avant par GRTgaz, et qui sous-tendent ce projet, sont d'une part de **faciliter entre fournisseurs l'exercice du marché concurrentiel**, sur le plan économique et d'autre part, de **diversifier et sécuriser les approvisionnements énergétiques** de la France, sur un plan stratégique.

Sur le premier aspect : le marché du gaz est celui des approvisionneurs : une openseason (appel d'offres international pour la fourniture de gaz à transporter) a été close en septembre 2009. A l'heure où nous publions, nous sommes toujours en attente des décisions de la Commission de régulation de l'énergie.

Sur le second aspect : la faisabilité d'ERIDAN, qui vise à développer de nouvelles voies d'approvisionnement dans le sud de la France, dépend de plusieurs paramètres énoncés par GRTgaz, notamment la réalisation d'au moins l'un des trois projets à l'étude dans le sud de la France au regard desquels la vallée du Rhône est un axe stratégique :

- dans l'estuaire de la Gironde, un projet de nouveau terminal méthanier étudié par la société 4 Gas ;
- à Fos-sur-Mer, la création d'un autre terminal méthanier par Shell, en sus des deux existants ;
- à travers les Pyrénées, la mise en place d'une nouvelle liaison entre les réseaux de transport français et espagnols, projet étudié par les régulateurs et transporteurs français et espagnols (projet MIDCAT).

PRÉPARATION ET ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC



- A - La préparation
- B - L'organisation
- C - La participation
- D - L'évaluation du débat

ERIDAN

A - La préparation

A 1 - La construction du dossier du débat avec le maître d'ouvrage

A partir de février 2009, GRTgaz a rédigé et porté à la connaissance de la CNDP, une première version du dossier du débat, premier ensemble d'informations mis à la disposition du public pour présenter les enjeux et caractéristiques du projet ERIDAN. Cette version a été retravaillée à la demande des membres de la Commission particulière entre les mois de mars et mai 2009, afin d'aboutir à un document suffisamment complet pour engager ce débat public.

A 2 - La constitution de la CPDP et du secrétariat général



La CNDP a nommé Patrick Legrand, vice-président de la Commission nationale du débat public, à la présidence de la Commission particulière du débat public ERIDAN, le 3 décembre 2008. Il a une formation d'architecte DPLG, ingénieur de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et président d'honneur de France nature environnement (FNE). Il est ancien directeur de publication du «courrier de l'environnement» de l'INRA.

La CNDP a désigné le 7 janvier 2009, 5 membres de cette CPDP, pour assurer ce débat public :



Pierre Gervason, de formation universitaire dans le domaine des sciences physiques, et ingénieur ENSPM (Institut français du pétrole), a un parcours industriel dans la recherche & développement et la communication environnementale, sanitaire, développement durable.



Michel Giacobino est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, ancien élève de l'école Polytechnique et de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Il occupe aujourd'hui les fonctions de vice-président du comité stratégique du PREBAT (programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment).



Ghislaine Guiran a un parcours universitaire dans les domaines de l'économie de l'environnement (urbanisme et aménagement du territoire, énergie et climat). A sa nomination, elle était consultante en stratégie énergétique. Le 9 septembre 2009, Ghislaine Guiran a démissionné de ses fonctions (procès verbal de la réunion mensuelle de la CNDP du 7 octobre 2009), ayant rejoint la société Sogreah, par ailleurs prestataire de service du maître d'ouvrage.



Violette Le Quéré-Cady est scénariste et illustratrice de bandes dessinées dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (thèmes : l'eau, le sol, les OGM, le clonage...).



Patricia Watenberg a une formation juridique et en sciences politiques, est ingénieur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), dont elle préside aujourd'hui le centre de recherche de Paris.

La composition de cette Commission particulière a été guidée par la parité hommes/femmes et la diversité complémentaire des parcours de chacun. La CPDP a été soutenue dans ses missions par un secrétariat général composé de quatre personnes et basé à Avignon :



Annie Augier
Secrétaire générale



Camille Gagneux
Adjointe



Valérie Robert
Attachée de Presse



Julie lebar
Assistante

A 3 - L'installation matérielle du bureau de la CPDP



L'objectif premier de la CPDP a été d'être visible pour l'accueil du public dans ses locaux. Le choix s'est par conséquent porté sur une grande agglomération, Avignon. Cette ville représente un choix stratégique grâce à sa situation géographique, dans le Vaucluse et très proche du Gard. Avignon est l'épicentre du sud du fuseau et le siège de nombreux médias. Des vitrines ont permis une communication vers le grand public.

Le bail a été signé pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2009. Les locaux ont été aménagés par Ysys consult, prestataire de GRTgaz.

A 4 - Le choix des prestataires

Un débat public nécessite un soutien logistique, et en matière de communication. L'itinérance de ce débat a donc été l'un des paramètres de choix des prestataires. La CPDP a souhaité travailler avec des prestataires locaux et capables de se déplacer sur le fuseau, lieux de nos réunions publiques.

Nous avons choisi d'être accompagnés pour :

- **l'organisation logistique des 14 réunions publiques**, par la société Package organisation Méditerranée, basée à Marseille,
- **la communication, l'édition, l'impression de documents**, par la société Odyance basée à Saint-Rémy-de-Provence,
- **la prise de notes pendant les réunions pour la restitution des verbatim et synthèses**, par la société Ubiquis, avec des rédacteurs venant principalement d'Avignon, Marseille ou Valence,
- **la réalisation d'un film du débat et des clips mis en ligne**, par la société ADB communication basée à Puyricard.

Pour parvenir au choix de ces prestataires, nous avons procédé à des appels d'offres. Des cahiers des charges ont été établis par le secrétariat général en avril 2009. La consultation et l'analyse des offres ont été faites par le service achat du maître d'ouvrage, représenté par Bertrand Balducci et le secrétariat général en mai 2009. Huit prestataires ont été présélectionnés pour être auditionnés (le jury était composé de la CPDP, du secrétariat général et du maître d'ouvrage) fin mai 2009 à Avignon. La confirmation des prestations et la contractualisation avec les quatre prestataires retenus par le maître d'ouvrage sont intervenus début juin 2009.

- **la gestion du site internet**

La société Aleaur, basée à Paris, est le prestataire sous contrat avec la CNDP pour assurer l'ensemble de l'arborescence, des rubriques, de la mise en ligne du système des questions-réponses, l'actualisation et transfert des différents documents papier pour qu'ils soient consultables et téléchargeables.

Le débat public ERIDAN a permis de faire évoluer la gestion du site en ajoutant les spécificités suivantes : menu déroulant pour annoncer les dates de réunions publiques, création de deux rubriques distinctes pour la gestion des questions/réponses (questions posées à l'écrit ou oralement), page d'actualité, création d'une rubrique «études complémentaires», clip de présentation du débat avec les interviews de Philippe Deslandes, président de la CNDP, de Patrick Legrand et du maître d'ouvrage... La société Aleaur a également développé, à partir de la gestion du débat ERIDAN, la mise en place d'une interface de traitement de nos demandes de mise à jour de contenu. Ce système va être étendu aux débats publics à venir.

B - L'organisation

B 1 - La découverte du territoire et des acteurs par des rencontres préparatoires

Lors de la phase de préparation du débat public (de mars à juin 2009), l'une des premières missions de la CPDP consista à identifier et rencontrer les principaux acteurs institutionnels et associatifs du fuseau d'étude : services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, associations de défense de l'environnement, porteurs d'enjeux des organisations professionnelles...

L'objectif de ces rendez-vous préparatoires était d'expliquer les principes du débat public, de présenter la CPDP et pour certains, de solliciter leur contribution au débat. Il s'agissait également de comprendre les enjeux du territoire, d'écouter les observations et de recueillir des suggestions tant sur l'organisation du débat (lieux de réunions) que sur les problématiques locales (thèmes d'intérêt ou de préoccupation).

Sur un fuseau d'étude de plus de 200 km qui a concerné trois régions (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Languedoc-Roussillon) et quatre départements (Drôme, Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône), la liste des acteurs à rencontrer était longue. Sur la base d'un fichier de 600 contacts identifiés, la CPDP a rencontré une centaine de personnes, de 30 organismes différents entre le 23 avril et le 5 juin 2009*.

Ces entretiens ont permis à la CPDP de prendre conscience du contexte dans lequel allait se dérouler le débat public. Des réunions thématiques ont donc été définies, en fonction des problématiques émergentes. Par ailleurs, et afin de mieux comprendre les enjeux d'un tel ouvrage, les membres de la CPDP ont effectué dans le courant du mois de septembre, la visite avec le maître d'ouvrage, d'un chantier de pose de canalisation dans la région de la Beauce.

B 2 - L'architecture du débat

Les grands temps forts du débat public ERIDAN ont été :

➔ **11 juin 2009 :**

- Ouverture officielle du débat public
- Conférence de presse dans les locaux de la CPDP à Avignon et point presse dans les locaux du club de la presse à Valence

➔ **entre le 25 juin et le 6 novembre 2009 :**

- 14 réunions publiques (suspension du débat durant la pause estivale du 24 juillet au 31 août) dont 8 réunions thématiques et 3 rendez-vous locaux

➔ **7 novembre 2009 :**

- Date de fin du débat public

➔ **7 janvier 2010 :**

- Remise du compte-rendu du débat au maître d'ouvrage et diffusion publique de ce compte-rendu
- Conférence de presse à Avignon et diffusion par courrier personnalisé au fichier des 3 000 contacts de la CPDP : services de l'Etat, collectivités, mairies du fuseau, participants, associations, organisations professionnelles...

➔ **Avril 2010 :**

- Décision attendue du maître d'ouvrage sur les suites données au projet ERIDAN

*Liste des organismes : voir annexes

Comment se déroule une réunion publique ?

La réunion publique est le temps fort de présentation du projet au grand public, sans distinction de rôle ou hiérarchisation. La réunion est organisée par la CPDP et se déroule sous sa présidence. Le maire de la commune d'accueil peut souhaiter la bienvenue, s'il le désire, puis le président ou l'un des membres de la CPDP ouvre la séance en présentant la CNDP, les membres et le rôle de la CPDP et ses conditions d'exercice (neutralité et indépendance), le cadre légal d'un débat public et ses enjeux, ainsi que les règles de prise de parole de chacun.

Cette introduction permet aux participants de mieux situer le débat public dans le processus de décision. Intervenant avant la décision du maître d'ouvrage et largement en amont de l'enquête publique, il permet ainsi d'interroger le projet en opportunité, autant que dans ses modalités et caractéristiques techniques de mise en œuvre. Puis, la CPDP donne la parole au maître d'ouvrage qui présente le projet. Le public peut ensuite poser ses questions. La modération de cette séance est assurée par la CPDP qui clôt la séance, une fois les questions épuisées.

De plus, les documents d'information nécessaires au débat sont disponibles pour le public à son arrivée dans la salle de réunion (Dossier du maître d'ouvrage et synthèse, lettres du débat et cahiers d'acteurs).

En fonction des habitudes ou contraintes locales, ces réunions débutent entre 18 et 19 heures pour favoriser la disponibilité et donc la participation du public.

Comment se déroule un rendez-vous local ?

Ce sont des permanences d'une journée au cours desquelles les membres de la Commission particulière se tiennent à la disposition du public et de la presse pour toute question. Trois rendez-vous locaux ont été organisés pendant le débat public ERIDAN.

Ces rencontres ont été organisées dans trois lieux stratégiques du fuseau d'étude : Saint-Laurent-des-Arbres (30), Saint-Martin-de-Crau (13), et la réserve naturelle des Ramières (26) de 10h30 à 17h00. La CPDP n'a pas souhaité que le maître d'ouvrage soit présent lors de ces permanences. Tous les documents du débat ont été également diffusés lors de ces rendez-vous locaux (dossiers du maître d'ouvrage et synthèse, lettre du débat et cahiers d'acteurs).



© Violette Le Quéré-Cady, images non libres de droit

B 3 - Le calendrier des réunions publiques et rendez-vous locaux

Date	Ville	Type
Jeudi 25 juin	Avignon (84)	Réunion de lancement
Vendredi 3 juillet	Maussane-les-Alpilles (13)	Réunion générale
Jeudi 9 juillet	Saint-Laurent-des-Arbres (30)	Rendez-vous local et réunion thématique : agriculture et viticulture
Jeudi 16 juillet	Eurre (26)	Réunion générale
Jeudi 23 juillet	Tarascon (13)	Réunion thématique : questions hydrauliques
Jeudi 10 septembre	Pierrelatte (26)	Réunion thématique : sécurité et aménagement du territoire
Jeudi 17 septembre	Saint-Martin-de-Crau (13)	Rendez-vous local et réunion thématique : enjeux environnementaux
Mercredi 23 septembre	Réserve-des-Ramières et Allex (26)	Rendez-vous local et réunion thématique : patrimoine biologique
Jeudi 1 ^{er} octobre	Rovaltain (26)	Réunion thématique : enjeux économiques
Jeudi 8 octobre	Lapalud (26)	Réunion thématique : enjeux agricoles
Mercredi 14 octobre	Tersanne (26)	Réunion thématique : géostratégie
Jeudi 22 octobre	Montboucher-sur-Jabron (26)	Réunion générale
Jeudi 5 novembre	Chabeuil (26)	Réunion de clôture
Vendredi 6 novembre	Caderousse (84)	Réunion de clôture

Le choix a été fait de proposer d'une part des réunions générales et d'autre part, des réunions sur des thématiques retenues en fonction des caractéristiques locales, sans que cette proposition de thématique soit exclusive d'autres sujets que le public a souhaité spontanément aborder. Cette méthode a néanmoins permis d'évoquer toutes les facettes liées aux enjeux ou impacts potentiels du projet.

B 4 - Les relations presse en amont, pendant et jusqu'à la diffusion du compte-rendu final

La presse locale a été très présente pendant toute la durée du débat public. Les journaux les plus présents ont été La Provence, Vaucluse Matin, La Marseillaise, Le Dauphiné Libéré, Midi Libre, La Tribune de Montélimar, Le Crestois, L'Echo le Valentinois, Drôme Hebdo. Ils ont permis d'informer régulièrement la population sur les lieux et dates des réunions publiques, et sur des sujets de fond concernant le projet de canalisation de transport de gaz naturel envisagé entre Saint-Martin-de-Crau (13) et Saint-Avit (26)*.

Ils se sont également fait l'écho des préoccupations locales des territoires et communes concernés.

*Liste des articles : voir annexes

Un fichier exhaustif

L'action presse a reposé sur :

- la constitution d'un fichier exhaustif d'environ 130 contacts (presse quotidienne régionale, institutionnelle, presse économique et industrielle des quatre départements concernés Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme).
- les partenariats avec les institutions citées qui ont permis de largement relayer l'information.

Trois dossiers et six communiqués de presse

Un dossier de presse de lancement a été réalisé pour la première conférence de presse précisant le rôle de la CNDP et de la CPDP, ainsi que les caractéristiques du débat public et les outils de communication mis en place pour les citoyens. Un second dossier de presse intermédiaire (septembre 2009) a dressé un premier bilan, comportant les premières tendances du débat et les questions majeures portant sur le projet, le calendrier des réunions jusqu'en novembre et les outils de communication mis à la disposition des citoyens. Un troisième dossier de presse a été rédigé lors de la communication du compte rendu final. Six communiqués de presse tout au long du débat public ont informé la presse des thématiques et des principales questions/réponses des réunions posées au maître d'ouvrage. Chaque envoi du dossier ou communiqué de presse a été nominatif et a fait l'objet d'une relance téléphonique personnalisée avant chaque réunion, afin de connaître le nom du journaliste présent à la réunion publique.

Conférences de presse et suivi

Des rendez-vous ont été mis en place pour rencontrer les journalistes et les éclairer sur le déroulement du débat. Chaque réunion publique a permis de les accueillir. Une conférence de presse a été organisée, le 22 juin 2009 dans les locaux de la CPDP, rue Joseph Vernet à Avignon et à la CCI de Valence dans la salle du Club de la Presse pour le lancement du débat public.

Deux points presse ont eu lieu lors des deux réunions de clôture, afin de faire un nouveau point avec les journalistes, les 5 et 6 novembre 2009. Globalement, la presse quotidienne régionale a été très intéressée par le sujet et a été présente aux réunions publiques et conférences de presse. En revanche, la presse nationale a été absente de ce débat public sans doute trop local de prime abord pour les titres nationaux. Les institutions publiques, par l'intermédiaire de leur directeur de la communication, ont relayé les informations dans les journaux municipaux.



© Violette Le Quére-Cady, images non libres de droit

Des retours appréciables

La couverture du débat a été très appréciable. En effet, dans la presse quotidienne régionale plus de 77 articles de fond ont été publiés. La presse de certaines collectivités territoriales s'est mobilisée en informant du calendrier des réunions publiques. L'ensemble de la presse régionale a informé les habitants de la tenue de chaque réunion publique organisée par la CPDP en précisant la date, l'heure et le lieu, ainsi que le thème de chaque réunion le cas échéant. Un article paraissait dans la presse après pratiquement chaque réunion publique (thèmes abordés, attentes et réactions, participation, position des élus...).

Dans un premier temps, les articles ont porté sur le débat public lui-même (l'organisation, les différents moyens d'expression, le calendrier des réunions...). Au fil des réunions publiques, la presse s'est faite de plus l'écho des préoccupations du public, des collectivités, des acteurs socio-professionnels (vignerons, agriculteurs...). L'incident de la fuite de l'oléoduc dans la plaine de la Crau le 5 août 2009, largement relayé par la presse, a amplifié le débat – sans le perturber – sur certains thèmes (sécurité, protection de la nature, qualité de l'eau, modalités d'intervention d'urgence).

Une indépendance reconnue : dès l'ouverture du débat, la plupart des articles ont insisté sur l'indépendance de la Commission, sa composition, et sur le large dispositif de consultation qu'elle a mis en place pour permettre à chacun de s'exprimer.

Les interviews

Les médias locaux (journaux, radios et télévision) ont suivi avec beaucoup d'intérêt ce débat public. Il s'agit notamment des radios, France Bleu Vaucluse, France Bleu Drôme Ardèche, Radio Nostalgie, Radio Soleil FM, Radio Raje (interviews de Patrick Legrand, de Pierre Gervason et Michel Giacobino). Sur France 3 Drôme Ardèche, la réunion de clôture de Chabeuil a été annoncée au journal du 19/20 le jour même.

B 5 - Les outils de communication utilisés pendant le débat

Quatre opérations de publipostage : ces quatre opérations ont eu pour but d'informer les collectivités, les habitants... de façon personnalisée avec des envois nominatifs :

- première opération : début juillet avec l'envoi du dossier et de la synthèse du maître d'ouvrage et de la lettre du débat N°1.
- seconde opération : début septembre, expédition du calendrier des réunions publiques de la seconde partie du débat et la lettre du débat N°2.
- troisième opération : fin octobre pour l'annonce des deux réunions de clôture.
- quatrième opération : fin octobre, pour diffuser les 5 cahiers d'acteurs.

Étaient concernées par ces envois, les **121 mairies** du fuseau d'étude qui ont reçus chaque document en 10 exemplaires, ainsi que près de **3 000 destinataires** (particuliers, institutions, associations, etc.).

Enrichissement des contacts «fichier» : le fichier des 3 000 adresses a été constitué et enrichi par la CPDP tout au long du débat public. Toute personne postant une question sur internet, par courrier ou par téléphone a enrichi nos contacts (près de 500 adresses ont pu ainsi être ajoutées).

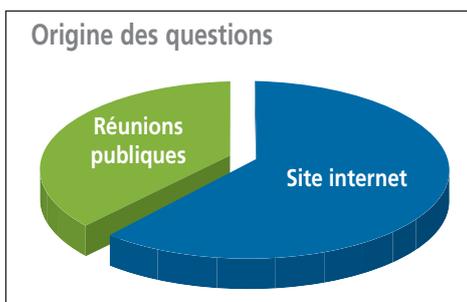
Le dossier, synthèse du maître d'ouvrage et complément du dossier : 10 000 exemplaires des deux documents ont été diffusés entre le 11 juin et le 6 novembre 2009. 5 000 exemplaires ont été imprimés dans un premier temps et distribués lors des réunions publiques, puis routés pour l'opération de mailing du mois de juillet. La réimpression de ces documents en 5 000 exemplaires a été indispensable début juillet pour la suite du débat et notamment la diffusion lors des réunions publiques et rendez-vous locaux. Un complément du dossier relatif à l'élargissement du fuseau dans le Gard, en y adjoignant les 6 communes supplémentaires concernées, a été imprimé fin juillet en 5 000 exemplaires et distribués de la même façon que les dossiers.

La lettre du débat : deux numéros de la lettre du débat ont été publiés et imprimés en 6 000 exemplaires. Leur diffusion s'est faite lors des réunions publiques et rendez-vous locaux, par opérations de mailing, mise en ligne sur le site internet de la CPDP et par voie postale sur demande. Le premier numéro avait pour objectif la présentation du débat public, de la CPDP et des moyens de communication mis à la disposition du public. Le second numéro, paru en septembre 2009, faisait un premier bilan du débat, en mettant en avant les principales préoccupations des citoyens.

Trois outils de communication écrite : la disparité des communes du fuseau, la ruralité de certains territoires et la multiplication des acteurs, nous ont conduits à choisir à la fois une information diffusée dans les boîtes aux lettres, des affiches auprès des commerçants et lieux publics et des banderoles installées dans les villages accueillant nos réunions dans un périmètre de 5 km :

- 350 000 tracts ont été diffusés sur l'ensemble des communes du fuseau d'étude : ces prospectus ont été mis en boîtes aux lettres une semaine à 10 jours avant la réunion concernée ; selon le schéma de distribution, tous les habitants des 121 communes du fuseau ont du recevoir au moins une fois un tract dans leur boîte aux lettres.
- 1 700 affiches ont été apposées sur les vitrines des commerces et dans les lieux publics des communes accueillant les réunions publiques. Ces affiches ont permis de créer un lien visuel avec la banderole et le tract.
- 40 banderoles ont été installées dans les villages accueillant les réunions publiques ; ces banderoles annonçaient l'évènement aux principaux lieux de passage. A leur demande, la CPDP a autorisé ces communes à conserver gracieusement ces banderoles pour un usage ultérieur.

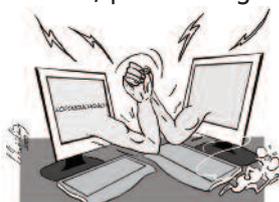
Le système des questions/réponses en ligne : 50 questions ont été posées par 34 internautes. Chaque question posée a suivi la démarche suivante : le secrétariat général réceptionnait la question par mail, l'envoyait à GRTgaz ou tout autre destinataire identifié par mail ; dans un délai de 3 à 4 jours, le maître d'ouvrage adressait une réponse souvent validée par les membres de la CPDP avant sa mise en ligne. Chaque question posée a fait l'objet d'une réponse personnalisée.



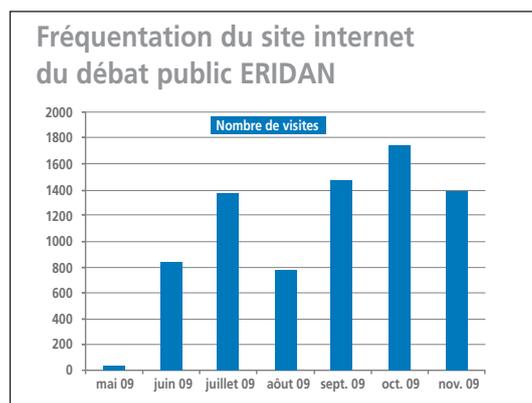
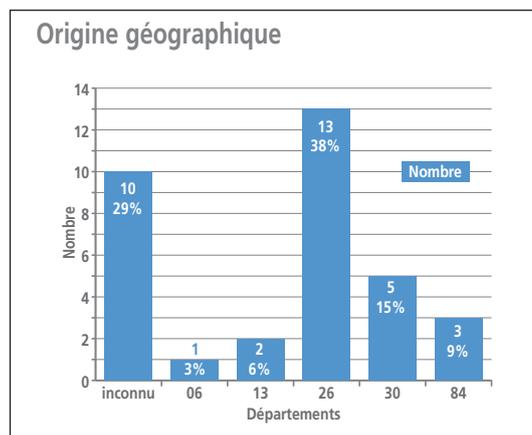
Les avis du public : au delà des questionnements, notre site internet a permis à chacun de s'exprimer sans que cela appelle nécessairement réponse. Il s'agit des douze avis postés par le public ou par des organismes privés ou publics, lesquels ont été portés à la connaissance du maître d'ouvrage.

Les cahiers d'acteurs : cinq cahiers d'acteurs ont été réalisés lors de ce débat. Ils permettent l'expression d'associations ou de corps constitués sur le projet mis au débat et sont diffusés dans les mêmes proportions que le dossier du débat.

Le site Internet : www.debatpublic-eridan-gaz.org
Près de 8 000 visites ont été comptabilisées depuis sa mise en ligne le 11 juin, soit plus de 64 000 pages consultées (statistiques au 17 décembre 2009). Le site sera actif jusqu'au 11 juin 2010, puis hébergé sur le site de la Commission nationale du débat public : www.debatpublic.fr.



© Violette Le Quééré-Cady, images non libres de droit



Les vidéos : chaque réunion publique a fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel. En effet, la CNDP s'engage à ce que chaque débat public, conduit sous son autorité, puisse être visionné de nouveau. Trois clips ont été réalisés et diffusés sur le site internet. Une interview du président de la CPDP, un clip retraçant la première partie du débat public (juin et juillet), ainsi que la présentation du projet et les premières questions du public. Le film intégral retraçant l'histoire du débat est également disponible sur ce site internet.

Les outils des réunions publiques :

- une tribune réservée à la CPDP pour animer le débat (ouverture, modération de la séance, synthèse et clôture), ainsi qu'une tribune pour GRTgaz (présentations, réponses aux questions).
- une **présentation powerpoint** ainsi qu'un film portant sur le débat public ont été diffusés à chaque réunion.
- sept kakémonos (panneau vertical autoportant) du maître d'ouvrage, promouvant son projet, et deux de la CNDP présentant le processus du débat public étaient également installés dans la salle.
- **les outils de recueil des questions du public :** plusieurs outils ont été mis en place afin de collecter les avis, commentaires et questions du public, soit au moment des réunions publiques (questionnaire à remplir), soit par le biais du site internet, soit par voie postale.
- **un questionnaire pour une première estimation du bilan carbone du débat :** la CPDP s'est engagée de manière novatrice à évaluer le bilan carbone du débat public*. Chaque participant a ainsi trouvé sur son siège un bulletin pour indiquer : la distance parcourue pour assister à la réunion publique et le moyen de transport utilisé. Des indicateurs ont également mesuré l'impact des déplacements des membres de la CPDP, des prestataires et du secrétariat général et de l'utilisation des bureaux à Avignon.

Les verbatim et synthèses : tous les propos échangés lors des réunions publiques ont été enregistrés, puis retranscrits mot à mot dans des verbatim et synthèses. Ces documents ont été disponibles sur le site internet de la CPDP, puis le seront via le site de la CNDP jusqu'en juin 2010. (www.debatpublic.fr)

C - La participation

c 1 - La participation du public

Compte-tenu de la distance entre le nord et le sud du fuseau, les réunions publiques ont été un très important relais d'information vers les habitants concernés. Bien que les seuls indicateurs quantitatifs ne permettent pas de mesurer la réussite d'un débat public, plus de 1 100 citoyens se sont déplacés pour poser leurs questions ou donner leur avis lors des 14 réunions publiques. Les 3 «rendez-vous locaux», ont quant à eux, rencontré un moindre succès quantitatif, mais ont permis des discussions de grand intérêt avec les visiteurs. Ils ont réuni une cinquantaine de participants au total.

Après une première réunion de lancement à Avignon peu fréquentée, nous avons constaté que la mobilisation de la population dépendait du lieu de la réunion (dans ou en dehors du fuseau d'étude) : une réunion publique organisée dans une commune de ce fuseau d'étude accueillait généralement plus de 80 participants. La réunion de Saint-Martin-de-Crau, le 17 septembre 2009, a par exemple réuni plus de 120 participants, celle de Caderousse, réunion de clôture le 6 novembre, près de 110.

En considérant l'ensemble des moyens d'expression mis à la disposition du public, nous avons constaté l'implication de près de 28 000 personnes dans le débat public ERIDAN. Cette participation tient compte des visites du site internet, de la réception de courriers (fichier de 3 000 contacts), de la lecture des articles de presse... Les 121 communes du fuseau d'étude représentent plus de 500 000 habitants.

*Bilan carbone : voir annexes



c 2 - Interventions complémentaires

Ce débat public a eu la particularité de très vite faire émerger la conjonction faite par le public entre ce projet d'installation nouvelle et les nombreuses infrastructures existantes (centrales nucléaires, TGV, lignes à haute tension, autoroutes, oléoducs...).

Nous avons donc rapidement sensibilisé les principaux acteurs locaux de l'aménagement du territoire à se joindre au débat et venir répondre également aux questionnements du public sur la pertinence de ces cohabitations d'installations. Les services de l'Etat se sont également impliqués, aussi bien en Rhône-Alpes qu'en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Citons ici les présences régulières de Monsieur Thierry CHEYNEL, Monsieur Laurent CHARNAY, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Luc DEGREVE, Monsieur Jean-Luc NEGREL, DREAL PACA, Madame Sylvie BASSUEL, DREAL PACA, responsable du pôle évaluation environnementale des projets et trames verte et bleue. Les services de la sous-préfecture d'Arles ont été représentés par Madame Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles.

La Compagnie nationale du Rhône a été très fortement sollicitée par le public pour des questionnements liés à l'utilisation éventuelle du Rhône ou de ses abords. Sont notamment intervenus, Monsieur David ZAJACZKOWSKI, directeur délégué industriel à la direction régionale d'Avignon de la CNR et Monsieur ROUX, directeur régional adjoint.

Le marché du gaz étant régulé, le public devait pouvoir entendre la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Nous avons convié Madame Florence DUFOUR, directrice adjointe des infrastructures et réseaux de gaz à la CRE*, à venir présenter le rôle de cet organisme, ses prérogatives ainsi que les incidences d'un tel projet à une échelle nationale et européenne, lors de la réunion consacrée à la géostratégie à Tersanne, le 14 octobre 2009.

D'autres interventions techniques ont également été présentées au public, commanditées cette fois par GRTgaz. Citons ici notamment le cabinet Sogreah intervenu à plusieurs reprises notamment sur les aspects hydrauliques à Tarascon, le cabinet Ateliers et Paysages notamment à Saint-Laurent-des-Arbres sur le volet agricole et viticole.

c 3 - Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs sont l'édition papier du point de vue d'acteurs ou porteurs d'enjeux le plus souvent collectifs (associations, organisations professionnelles, scientifiques), soucieux de porter à la connaissance du grand public, de la CPDP et du maître d'ouvrage leur point de vue sur le projet ou les thèmes soumis à débat.

Cinq cahiers d'acteurs ont été formalisés au cours du débat public ERIDAN

Cahier N°1 : réalisé par la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

Basée à Avignon, la Chambre d'agriculture est présidée par Monsieur Jean-Pierre BOISSON et a pour mission principale de conseiller les agriculteurs dans tous les domaines : techniques de production, gestion, commercialisation, agro-tourisme, environnement...

L'objectif de ce cahier d'acteurs a été d'alerter le maître d'ouvrage sur les incidences économiques et agronomiques du choix du tracé du gazoduc. Ce cahier d'acteurs préconise d'éviter les zones exploitées, pointe (si tel n'était pas le cas) les risques et désagréments potentiels immédiats, voire à plus long terme (destruction des sols, pertes de marché,...) et suggère des alternatives (exemple : les délaissés du Rhône). Il attire l'attention sur le nécessaire respect de l'intégrité du réseau hydraulique et du système d'irrigation et sur les contraintes à intégrer pour la profondeur de la pose de la canalisation. Enfin, toute intervention sur des espaces cultivés nécessiterait une étude de site, préalable à un protocole d'accord avec la Chambre, prenant en compte les intérêts agricoles, tant sur le plan des conditions d'implantation que d'indemnisation.

Cahier N°2 : réalisé par le Mouvement national de lutte pour l'environnement du Gard, (MNLE 30) représenté par Monsieur Jean-Claude BERARD, son président. Association (loi 1901), créée en 1981, par la décision de personnalités scientifiques, universitaires, enseignants, syndicalistes, élus, responsables d'associations... qui souhaitaient avoir un lieu de rencontre pour la réflexion mais aussi l'action, afin de prendre en compte l'environnement dans son ensemble : naturel, urbain, professionnel, ainsi que les dimensions économique, sociale et environnementales du développement durable. Le MNLE a été le premier acteur à suggérer de profiter de ce gazoduc pour installer et développer un réseau de fibre optique. Ce cahier d'acteurs a permis de mettre en évidence le patrimoine historique, architectural, agricole du territoire concerné. Il attire aussi l'attention sur la nécessaire prévention des risques (séismes, crues, bruit...), dont celui de propagation d'espèces invasives, telle l'ambrosie.

Cahier N°3 : réalisé par l'Union régionale pour la sauvegarde de la vie et de la nature (URVN) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, représentée par Madame Delphine TYRANOWICZ, chargée de mission. Affiliée à France nature environnement (FNE), cette association (loi 1901) fondée en 1971 est indépendante de tout parti politique et de tout mouvement confessionnel. Sa mission est de proposer des actions en faveur du développement durable, des programmes de formation pour la sauvegarde de l'environnement et de la qualité de vie. Son cahier d'acteurs privilégie l'alerte du maître d'ouvrage sur l'évitement ou la surveillance, notamment.

Cahier N°4 : réalisé par Monsieur Thierry DUTOIT, professeur à l'Université d'Avignon et président du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale «Coussouls de Crau». Ce cahier d'acteurs donne un éclairage sur les précautions à prendre en amont et à tous les stades du projet et de sa mise en œuvre, pour le sol, la faune, la flore et par conséquent les impacts sur le territoire et l'environnement. Il insiste particulièrement sur les durées de régénération d'espèces végétales présentées par GRTgaz, beaucoup trop courtes à son avis de scientifique. Monsieur DUTOIT demande que soient également précisés les processus d'intervention en cas de fuite.

Cahier N°5 : réalisé par La Fédération inter départementale de l'environnement avignonnais (FIDEA), représentée Monsieur Etienne HANNECART, président. La FIDEA s'intéresse principalement à l'environnement dans son cadre géographique qui englobe le Rhône et la Durance ainsi que leurs affluents. Le cahier d'acteurs de la FIDEA revient sur des éléments développés lors des réunions publiques, principalement sur le choix du tracé définitif, les incidences environnementales, ainsi que la gouvernance du projet pendant, mais surtout après le débat public.

Ces cinq cahiers d'acteurs ont été édités à 3 500 exemplaires chacun et diffusés lors des réunions publiques (selon leur date de sortie), à la presse et adressés sous plis personnalisés à l'ensemble des contacts de nos fichiers. Ils ont également été mis en ligne sur le site internet de la CPDP.*

D - L'évaluation du débat

Le budget d'organisation du débat

Poste	Description	Montant total
Logistique des réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts avec les mairies et réservation des 14 salles - Installation des banderoles et distribution des affiches annonçant les réunions - Régie technique : équipement (son, lumière, enregistrement audio, montage et démontage) et personnel - Installation de l'accueil (distribution des documents du débat) et accueil physique des participants - Logistique de la diffusion des documents du débat (10 000 dossiers du débat, 10 000 synthèses, 2 numéros de lettre du débat et 5 cahiers d'acteurs) 	113 264 €
Supports de communication impression et routage	<ul style="list-style-type: none"> - Création graphique et papeterie (charte graphique et déclinaison pour les différents supports : lettres du débat, cahiers d'acteurs et compte-rendu) - Organisation de 5 opérations de mailing et affranchissement (environ 18 000 plis adressés) - Conception, mise en page, impression des tracts (350 000), affiches (1 700), banderoles (40), lettres du débat (12 000), cahiers d'acteurs (20 000), compte-rendus (5 000) - Distribution en boîtes aux lettres des 350 000 tracts sur les 200 km du fuseau et les 121 communes 	135 730 €
Verbatim	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un rédacteur à chaque réunion publique - Rédaction des 14 verbatim - Rédaction des 14 synthèses - Contribution à la rédaction du compte-rendu du débat 	35 000 €
Film	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement vidéo des 14 réunions - Montage et réalisation de clips intermédiaires - Sélection d'images, réalisation d'un pré-montage, puis du film final du débat 	40 200 €
Site Internet	<ul style="list-style-type: none"> - Création de pages spécifiques déclinées selon la charte graphique de la CNDP - Hébergement et référencement de ces pages - Actualisation du site tout au long du débat : mise à jour des informations téléchargeables 	19 536 €
Locaux d'Avignon	<ul style="list-style-type: none"> - Bail du 1/05/09 au 31/12/09 - Aménagement de 4 bureaux : mobilier, matériel informatique et téléphonie - Signalétique externe 	45 000 €
Secrétariat général	<ul style="list-style-type: none"> - 4 personnes de mai 2009 à janvier 2010 : une secrétaire générale, une adjointe, une attachée de presse, une assistante - Recherche, sélection et supervision des prestataires de services - Gestion administrative du débat public - Organisation logistique des déplacements des membres de la CPDP - Rédaction et gestion des outils de communication - Gestion des questions du public (internet, téléphone, courrier) - Relations presse 	172 000 €

Coût total du débat public ERIDAN

560 730 € HT

Ce budget restitue les montants facturés à la date de parution du compte-rendu du débat.

Ce budget est hors coûts internes engagés par le maître d'ouvrage pour ses représentants, et hors coûts engagés par la CNDP pour les membres de la CPDP. Pour celle-ci, les frais de mission s'élevaient à près de 11 000 € et les vacations à près de 29 000 € pour la période de mars 2009 à janvier 2010.

LES APPORTS DU DÉBAT PUBLIC AU PROJET ERIDAN



- A - Les principaux thèmes évoqués
- B - Des enjeux et l'opportunité du projet
- C - Une mise en question des caractéristiques techniques du projet
- D - Les impacts du projet ERIDAN vus par les participants
- E - Les demandes et propositions du public
- F - Les enseignements du débat public pour le projet ERIDAN
- G - Les premiers constats, les premières impressions

ERIDAN

Les thématiques-phares de ce débat public peuvent être résumées en cinq préoccupations majeures :

- la géostratégie (pertinence du projet dans son contexte économique et géopolitique, dont la dimension du Grenelle de l'Environnement),
- les impacts du projet sur le territoire (économique, notamment sur les filières agro-viticoles, environnemental, urbanistique), s'ajoutant à ceux des infrastructures préexistantes, et conduisant à une forte demande de cohérence globale de l'aménagement,
- la protection des sols et la préservation à long terme de l'environnement immédiat de la canalisation,
- les conséquences des options en matière de tracé de la canalisation ; les compensations,
- la gouvernance et l'élargissement de la concertation et des études.

Les réunions publiques ont toutes été introduites par une présentation de la démarche du débat public et du rôle de la CPDP*. Le maître d'ouvrage, quant à lui, a présenté :

- la société GRTgaz, ses attributions et ses missions,
- le réseau de transport gazier français, l'origine de l'approvisionnement en gaz au niveau international,
- les projets d'infrastructures qui justifient la création d'une canalisation de grand transit supplémentaire et les enjeux économiques et stratégiques du projet,
- les caractéristiques techniques du projet ERIDAN, ses impacts potentiels et leur prise en compte pour le choix futur du tracé, les modalités de prévention et de compensation des impacts.

A - Les principaux thèmes évoqués

A 1 - Des questions de compréhension ou de curiosité

Certaines questions posées ne semblaient pas liées à une inquiétude ou à une préoccupation particulière. Ces questions avaient pour unique objet de mieux appréhender le projet. Ainsi, GRTgaz a-t-il expliqué à plusieurs reprises l'étymologie du mot «ERIDAN», le «grand fleuve» de la mythologie grecque qui évoque en l'espèce le Rhône. Ces questions «de curiosité» ou de compréhension se répartissent principalement comme suit.

Les caractéristiques techniques du chantier et de l'équipement

Le choix des nœuds d'interconnexion de Saint-Martin-de-Crau et de Saint-Avit ; les modalités de franchissement des cours d'eau ; les démarches entreprises dans le cas de la découverte d'une nappe phréatique ou d'une carrière sur le cheminement du gazoduc, etc.

La pression dans la canalisation ; la nature des gaz pouvant être acheminés par ce moyen ; la capacité de réutiliser la canalisation pour transporter d'autres gaz, à terme, ou de la démanteler ; la surface occupée par la canalisation/le chantier ; l'éventualité de la construction de stations de compression ; la résistance de l'ouvrage aux inondations et aux séismes, l'absence d'émission polluante lors de son exploitation, la durée de vie de l'ouvrage...

Les caractéristiques économiques du projet

Les dépenses de fonctionnement de l'installation ; la rentabilité du projet pour le maître d'ouvrage... Les caractéristiques administratives du projet. Le processus d'élaboration du projet : les étapes, les intervenants, les procédures réglementaires et leurs conséquences...

La procédure du débat public

Le positionnement du débat public sur le projet ERIDAN ; sa complémentarité vis-à-vis de l'enquête publique ; les suites données au débat (gestion des enregistrements audio, rédaction des verbatim et du compte-rendu final par la CPDP, bilan de la CNDP et engagements du maître d'ouvrage)...

Les réunions ont été l'occasion d'une pédagogie sur le débat public lui-même, son intérêt et ses enjeux, révélant que cette procédure encore récente reste peu connue.

A 2 - Des thèmes qui ont suscité l'inquiétude ou des demandes

La préoccupation transversale dominante est un fort sentiment de **saturation face à la multiplication et à la concentration des infrastructures** dans le territoire particulier du sillon rhodanien. Le public a également soulevé des thématiques qui recouvrent des inquiétudes particulières.

- **Le tracé et ses déterminants, en particulier la question de la hiérarchisation des espaces urbanisés/naturels/cultivés et de leur occupation.**

- **Les questions macroéconomiques et géopolitiques**

La sécurité ; la diversification des approvisionnements énergétiques et le niveau de dépendance énergétique de la France ; les capacités de stockage ; la capacité du projet à y apporter des éléments de réponse...

- **L'opportunité du projet, ses motivations, ses fondements**

Le contexte de réduction des consommations énergétiques et de retrait vis-à-vis des énergies d'origine fossile (Grenelle de l'Environnement) ; l'indépendance de GRTgaz et les modalités de contrôle de son activité ; la transparence des intentions du maître d'ouvrage ; l'utilité concrète du projet à court et à long terme, sur le plan national et local ; les études qui ont conduit à définir le fuseau d'étude proposé...

- **Les conditions d'exploitation du gazoduc**

La gestion des risques, le contrôle de l'état des canalisations ; la profondeur d'enfouissement du gazoduc, sa durée de vie ; les modalités de stockage du gaz ; l'éventualité de la construction de centrales électriques au gaz à proximité du gazoduc et la construction envisagée d'une station de compression à mi-parcours ; le renforcement des stations de compression existantes...

- **Les impacts négatifs du projet**

Les problèmes de sécurité et de sûreté ; les pollutions ; les impacts hydrologiques du chantier et du gazoduc ; la dissémination d'espèces invasives ; la suppression partielle des haies brise-vent ; la dégradation des sols agricoles et des cultures pluriannuelles (vignes, vergers) ; les perspectives de perte d'AOC pour les producteurs et l'impact de l'opération sur les coopératives et les filières ; la dépréciation des terrains ; l'altération du patrimoine historique et archéologique ; la nécessité d'une vision prospective des impacts négatifs potentiels...

- **L'incrédulité sur les impacts positifs du projet au plan local**

Des retombées économiques modestes liées à la réalisation éventuelle de l'ouvrage (emploi, consommation, approvisionnement en matériaux) ; l'absence d'amélioration de la desserte locale en gaz ; la capacité de négocier avec le maître d'ouvrage des contreparties d'intérêt local (exemple : fibre optique)...

- **Les compensations des impacts**

Le contenu et les limites des protocoles d'indemnisation (indemnisation du propriétaire et de l'exploitant agricole, indemnisation des pertes de cultures pluriannuelles) ; la compensation des impacts environnementaux).

- **La procédure de concertation postérieure au débat public**, la gouvernance ultérieure du projet et l'association des parties prenantes à sa conception et à sa mise en œuvre...

B - Des enjeux et l'opportunité du projet

Le public s'est déclaré préoccupé par la prise en compte du «long terme» dans ce projet, qu'il s'agisse des besoins énergétiques de la France, des impacts de la construction de la canalisation ou de sa gestion. Au cours des réunions, plusieurs participants ont ainsi questionné l'opportunité du projet ERIDAN. Ces interventions reposaient sur trois arguments majeurs :

- la question de la pérennité du gaz naturel-énergie, et les enjeux géopolitiques de l'approvisionnement en gaz naturel,
- la problématique liée aux intentions «réelles» de GRTgaz et au caractère fondamentalement d'intérêt public du projet, au regard du statut d'opérateur privé de GRTgaz,
- la particularité de la vallée du Rhône, une région saturée en infrastructures de toutes natures.

B 1 - Sur le plan macroéconomique et stratégique, ce projet est-il opportun ?

Considérant les **sources d'énergie fossile comme dépassées** (orientations du Grenelle de l'Environnement, taxe carbone), plusieurs participants se sont étonnés qu'un projet tel qu'ERIDAN soit d'actualité. Que ce soit par internet ou en réunion, les participants ont évoqué à plusieurs reprises leur crainte que le projet «arrive trop tard» et ne soit pas vraiment utile dans un contexte d'évolution de la politique énergétique française.

Ces interventions dénotent **une inquiétude fondamentale portant sur une éventuelle disproportion entre les inconvénients du projet et ses avantages** (apports en termes de sécurité et de continuité des approvisionnements, intérêt du gaz naturel-énergie en complément des autres sources d'énergie).

Ces prises de position reposent sur plusieurs éléments. La croissance à venir des besoins en gaz naturel a été mise en question car une stabilité, voire une diminution des consommations d'énergie et notamment de l'énergie d'origine fossile est largement annoncée au public. L'augmentation du prix des énergies d'origine fossile est un autre message très répandu, qui interpelle à la fois l'opportunité du projet et l'intérêt financier du maître d'ouvrage dans celui-ci. Enfin, le niveau de dépendance de la France vis-à-vis des produits pétroliers est une préoccupation de certains participants, qui craignent que la France ne soit aussi dépendante du gaz naturel.

Le maître d'ouvrage a répondu à ces craintes en évoquant le Plan Indicatif Pluriannuel dans le secteur du gaz, dit PIP gaz, qui retrace les prévisions à moyen terme de consommation du gaz. La diminution de la consommation domestique de gaz naturel devrait être compensée par une augmentation de l'usage de cette ressource dans les centrales électriques, et notamment dans les centrales à cycle combiné. Les représentants de GRTgaz restent donc convaincus du bien-fondé du projet ERIDAN puisque le gaz naturel reste selon eux, une source d'énergie pertinente à long terme.

L'épuisement des réserves mondiales de gaz naturel a été évoqué comme un autre élément interrogeant l'opportunité du projet. Dans ce contexte, les énergies renouvelables ou les économies d'énergie sont une alternative séduisante au gaz naturel, et donc à ce projet, pour certains participants.

GRTgaz oppose que la durée de vie estimée des réserves de gaz naturel avoisine 50 à 60 ans, ce qui correspond à la durée d'amortissement d'un projet tel qu'ERIDAN. Ce projet est donc, pour le maître d'ouvrage, cohérent avec les orientations énergétiques françaises et européennes. Il contribuerait à la sécurisation des approvisionnements. Il permettrait de baisser le prix du gaz dans le sud de la France où les infrastructures, et donc les fournisseurs de gaz en concurrence, sont trop peu nombreux. Il apporterait le gaz naturel jusqu'aux centrales électriques ; or le gaz naturel est une énergie attractive complémentaire au développement des énergies renouvelables dont la production est par nature intermittente.

Il a d'ailleurs été évoqué, lors d'une réunion publique, qu'ERIDAN pourrait être indispensable pour satisfaire, à l'avenir, les besoins énergétiques lors des pics de consommation électrique, ainsi que dans la perspective même de «l'après-pétrole». Parfois, il a été mis en avant l'intérêt de faciliter le transit d'une énergie reconnue parmi les moins polluantes, le gaz naturel, et de renforcer les capacités de stockage afin de sécuriser les approvisionnements en gaz. Un intervenant a même considéré que le projet ERIDAN est à placer au même niveau d'utilité publique que l'équipement de la France en fibre optique.

Les **contraintes géopolitiques** de l'approvisionnement en gaz sont une préoccupation pour nombre de participants au débat public. La crise du gaz russe du début de l'année 2009 est encore un souvenir très net dans l'esprit des participants. En revanche, certains se sont interrogés sur l'opportunité de mettre en œuvre une canalisation reliant l'Espagne à la France, qui pourrait donc acheminer du gaz provenant entre autres du Maghreb ou du Moyen Orient. En effet, des conflits similaires à ceux de l'est européen sont à craindre avec certains pays fournisseurs.

Le maître d'ouvrage a constamment répondu à ces craintes en soulignant l'intérêt d'une diversification des approvisionnements, diversification aussi soutenue par les représentants de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) participant au débat public. D'autres projets internationaux d'infrastructures de transport du gaz naturel (Nabucco, Northstream, Southstream) ont été cités, y compris par des participants, afin de parfaire le panorama de l'environnement géostratégique des acteurs du gaz naturel.

La **fragilité relative de la France en matière d'approvisionnement énergétique** a été évoquée dès la réunion d'ouverture du débat public. Le niveau d'indépendance du pays et ses stocks énergétiques interpellent les participants. A ce sujet, l'explication par le maître d'ouvrage des pays d'origine du gaz naturel, des nouveaux gisements pouvant être exploités à l'étranger, a pris tout son sens. Les gisements européens se tarissent : dans un contexte de globalisation des échanges de gaz, renforcer l'infrastructure de transit paraît primordial à GRTgaz.

Cependant, la capacité de transit de gaz serait notablement augmentée par le projet ERIDAN, ce qui pousse certains à dire que la diminution de la production européenne de gaz ne suffit pas à justifier la construction d'ERIDAN. GRTgaz a précisé que ce développement et cette reconfiguration du réseau de transport visent à accompagner l'ouverture à la concurrence du marché du gaz, et à faire face à une évolution des sources d'approvisionnement. Le maître d'ouvrage a simultanément affirmé qu'à l'étape du débat public, la mise en œuvre du projet ERIDAN ne faisait l'objet d'aucune décision. En effet, cet équipement ne verrait pas le jour si aucun des projets d'infrastructures suivants n'était concrétisé : terminal méthanier de 4Gas au Verdon, gazoduc MIDCAT vers l'Espagne, terminal méthanier de Shell à Fos-sur-Mer.

Un élément est largement consensuel : les participants s'accordent sur la nécessité globale d'accroître l'indépendance énergétique de la France et sur son besoin en diversification des sources énergétiques. En revanche, les modalités font débat et la contribution du projet ERIDAN à ces deux objectifs a assez régulièrement été mise en doute. D'autres participants ne remettent pas en cause l'opportunité du projet ou, plus prosaïquement, considèrent sa mise en œuvre inéluctable, et s'attachent davantage à en minimiser ou en négocier les impacts.

B 2 - L'intérêt du maître d'ouvrage dans ce projet : compatible ou contradictoire avec l'intérêt public ?

L'intérêt économique de GRTgaz dans le projet a fait l'objet de plusieurs interventions. GRTgaz et GDF SUEZ sont liées par un lien capitalistique : le projet ERIDAN pourrait en fait servir le seul intérêt de GDF SUEZ, l'un des plus importants fournisseurs d'énergie au monde.

Cette opinion repose sur une suspicion explicite vis-à-vis de GRTgaz qui, selon certains, pourrait être tenté de rechercher une rentabilité à court terme à travers ce gazoduc, et donc de le construire même s'il n'est pas vraiment d'intérêt public.

Par ailleurs, il existe une réelle incompréhension sur les missions de GRTgaz. Cette société de droit privé, cantonnée au transport de gaz, filiale à 100 % d'un groupe international dont une des activités est la distribution d'énergie, est simultanément tenue d'assurer des obligations de service public, de respecter les orientations énergétiques de l'Etat sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), et ceci en toute indépendance vis-à-vis de son actionnaire GDF SUEZ. Les questions de rentabilité du projet et de ses bénéficiaires ont donc été régulièrement soulevées.

Les participants craignent que les projets de canalisation concurrents se multiplient dans un contexte de **libéralisation du marché du gaz et de fin du service public du gaz**. Le maître d'ouvrage s'est montré rassurant sur ce point, évoquant la notion de monopole naturel. En effet, l'activité d'aménageur de GRTgaz est, en vertu de la réglementation, monopolistique sur les 4/5^{èmes} du territoire français (Total infrastructures gaz de France - TIGF détenant un monopole historique dans le sud-ouest du pays). GRTgaz a pour obligation, sous le contrôle de la CRE, de traiter tous les fournisseurs de gaz sur un pied d'égalité.

Dans l'esprit du public, une autre confusion reste à éclaircir entre les fonctions de transport et de distribution du gaz, comme le démontre l'étonnement d'un intervenant quant à l'absence d'étude de marché dans le dossier ERIDAN. Le maître d'ouvrage a dû préciser qu'il est en charge du transport et non de la vente de gaz naturel.

Les **conditions de financement du projet** ont elles aussi soulevé des doutes dans l'esprit des participants : pourquoi un projet d'intérêt public est-il exclusivement financé sur les fonds propres de GRTgaz ? Est-il susceptible de générer une taxation supplémentaire des usagers du gaz ou des contribuables ? Selon les représentants de GRTgaz, Gaz de France a toujours investi sans lever des fonds auprès des contribuables. Les seuls fonds publics qui pourraient être investis dans le projet ERIDAN sont éventuellement des fonds du plan de relance européen.

Les représentants de GRTgaz ont dû régulièrement expliquer la spécificité de leur entreprise dont l'intervention est encadrée par les orientations européennes et françaises du marché de l'énergie, et par la réglementation applicable. Cependant, des participants ont déclaré qu'ils demeureraient sceptiques sur les motivations réelles du maître d'ouvrage dans le projet ERIDAN, et que leur doute se renforcera quand le tracé se précisera : ce tracé sera-t-il justifié par des contraintes techniques ?

Découlera-t-il du seul intérêt économique de GRTgaz, consistant à avoir un tracé le moins coûteux possible, au détriment des enjeux environnementaux et d'utilisation des territoires ?

B 3 - Une saturation en équipements largement exprimée

Les participants ont exprimé à de multiples reprises et par tous les canaux ouverts (par courrier, par internet, lors des réunions, dans les cahiers d'acteurs) un sentiment de **saturation face à la multiplication des aménagements**. La Ligne à grande vitesse (LGV) Méditerranée, les autoroutes A7 et A9, des lignes électriques à haute tension, les pipelines et gazoducs cheminant dans le fuseau d'étude ont été cités très fréquemment parmi les aménagements ayant généré ce sentiment.

Un intervenant s'est inquiété de la perspective d'un grignotage des parcelles agricoles, au fil des projets d'intérêt public successifs, qui pourrait finir par décourager les jeunes agriculteurs de s'installer. Plusieurs élus ont exprimé des inquiétudes au regard des capacités de développement actuelles et futures de leur collectivité, et d'ores et déjà dans la perspective de leurs futurs Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Par ailleurs, au cours du débat public, une **injonction contradictoire** a vu le jour sur la base de ce sentiment de saturation. En effet, certains intervenants ont recommandé une juxtaposition du gazoduc avec d'autres infrastructures existantes, puisque celles-ci font déjà l'objet d'une emprise ou de servitudes déjà établies, voire d'un «espace sacrifié» où les autres usages sont devenus impossibles. GRTgaz a souligné les problèmes techniques, réglementaires et les risques pouvant être liés à cette juxtaposition.

D'autres participants, en revanche, s'y sont opposés pour deux raisons. Ils ont mis en exergue les nuisances que subissent déjà les riverains à proximité des infrastructures existantes ; ces riverains ne souhaitent pas que d'autres nuisances viennent s'ajouter à celles qu'ils endurent déjà. En outre, les raisons de sûreté du territoire ont été évoquées : là où se trouvent plusieurs infrastructures d'importance, le risque de surexposition, voire d'attentat, est jugé mécaniquement plus élevé.

Le maître d'ouvrage a identifié cette contradiction avec laquelle il devra composer, si ce projet se confirme, pour définir un tracé.

Sur les thèmes de l'opportunité du projet et ses enjeux stratégiques, la pédagogie était de mise : l'information du public à ce propos est souvent apparue incomplète. Les échanges ont largement dépassé le périmètre du seul projet ERIDAN, avec profit : les participants au débat public avaient besoin de faire le point, non seulement sur cette canalisation de transit, mais aussi sur la situation et sur les besoins à ses deux extrémités et au-delà de celles-ci.

La vision du marché du gaz naturel est souvent parcellaire dans l'esprit des français : ils connaissent le marché local du gaz, avec un ou plusieurs fournisseurs qui «ouvrent le robinet» domestique, et ils reçoivent des informations sur les grandes problématiques géopolitiques.

En revanche, le niveau intermédiaire de ce monde du gaz naturel, c'est-à-dire l'acheminement vers les différentes régions de la ressource puisée dans tel ou tel pays, ne fait guère l'objet d'une communication particulière à destination du grand public. Voilà pourquoi il était nécessaire de replacer le projet de canalisation ERIDAN et son maître d'ouvrage dans leur contexte local, national et international.



C - Une mise en question des caractéristiques techniques du projet

C 1 - Les caractéristiques techniques

Une large variété de questions techniques a été posée sur le chantier et l'installation en elle-même, «comme si on y était». Une partie du public a semblé vouloir se projeter dans ce projet dans le but de le rendre le plus efficient et le moins impactant possible, et d'en «négocier» les conditions de mise en œuvre.

Ainsi, les intervenants ont questionné plusieurs caractéristiques du projet. Ils se sont par exemple interrogés sur la **pertinence du dimensionnement** de la canalisation projetée (1 200 millimètres), que le maître d'ouvrage a dû justifier.

Certains ont contesté la **profondeur d'enfouissement** projetée : celle-ci leur est apparue insuffisante, la couche de terre risquant de s'éroder au dessus de la canalisation, et le risque d'agression du gazoduc par les riverains étant ressenti comme important. Le maître d'ouvrage a précisé que la canalisation peut être enfouie en certains endroits à plus d'un mètre ; il a accepté de préciser, dans le cadre de l'élaboration du protocole agricole, les lieux où la profondeur d'enfouissement devra être supérieure à un mètre, au vu d'une analyse détaillée des parcelles.

C 2 - Le fuseau d'étude, le tracé

Concernant le tracé, les participants au débat expriment une exigence vis-à-vis du maître d'ouvrage : qu'il fasse le nécessaire pour trouver des solutions techniques acceptables par tous, **en ne se limitant pas à privilégier le tracé le moins coûteux**.

Plusieurs intervenants formulent le vœu qu'un juste équilibre puisse être trouvé entre une urbanisation maîtrisée, la conservation des espaces agricoles dans leur diversité – en évitant la «mise en concurrence» des différentes productions –, le développement économique et la préservation des espaces naturels. Le public demande que le tracé final de la canalisation repose sur **une approche équilibrée entre les différents espaces** (urbanisé, agricole, naturel) du territoire, ce qui appelle une forte demande d'**approche globale en matière d'aménagement du territoire**, qui sera le véritable fil rouge du débat public sur les aspects techniques du projet.

Le public s'est longuement interrogé sur le niveau réel **de définition du tracé**, et donc sur la sincérité du fuseau d'étude à cette étape du projet. Même si le maître d'ouvrage s'est défendu d'avoir déjà privilégié une option, les participants l'ont soupçonné d'avoir en tête un tracé bien plus étroit que les éléments présentés. Cette suspicion repose sur un climat de méfiance général des participants vis-à-vis des aménageurs : les citoyens ont l'impression que les informations qui leur sont transmises manquent de transparence, impression renforcée par le fait que les études d'impact et de sécurité sont conduites en parallèle du débat public par GRTgaz, et de fait ne sont pas encore publiées. Les représentants de GRTgaz, pour leur part, affirment avoir publié un corpus d'informations très exhaustif, notamment sur le site internet de la société et du débat public.

Dans la droite ligne de cette question sur la précision du fuseau d'étude, un participant s'est interrogé sur la **capacité technique et financière de GRTgaz à sortir du fuseau proposé**. Le maître d'ouvrage a affirmé que cette capacité est pleine et entière. Il l'a démontré au cours du débat en examinant un **élargissement du fuseau d'étude à six communes du Gard** (Massif de Valliguières) : Valliguières, Montfrin, Saint-Victor-la-Coste, Fournès, Estézargues et Saint-Hilaire-d'Ozilhan.

Cet élargissement est apparu être une «retombée» des premières réunions publiques, lors desquelles les viticulteurs avaient exprimé leur forte opposition au fuseau projeté, susceptible d'impacter notamment des vignobles d'Appellation d'origine contrôlée (AOC). Le maître d'ouvrage a pris l'attache des maires de chacune de ces communes afin de conduire les premières études de terrain dans le courant du mois d'août 2009. La CPDP, quant à elle, a veillé à prévenir immédiatement les maires des communes de ce fuseau élargi, et les a informés du débat public en cours. La CPDP a demandé à GRTgaz que les plans du nouveau fuseau soient complétés et diffusés à tous, et qu'un complément au dossier du maître d'ouvrage mis au débat soit publié afin que cette évolution soit transparente pour le public.

Une première proposition formulée à propos du tracé vise un cheminement du gazoduc dans le lit du Rhône. Le maître d'ouvrage a objecté l'impossibilité technique de cette option (turbulence du fleuve, dimensions des engins fluviaux nécessaires au dragage et à la pose, mise en suspension de sédiments pouvant être toxiques). Le maître d'ouvrage a étayé sa réponse par la publication d'une étude à ce propos sur son site internet.

Les participants se sont parfois opposés sur la nécessité ou l'opportunité de juxtaposer le gazoduc avec d'autres infrastructures existantes. **La deuxième grande injonction contradictoire du débat public concerne le futur tracé du gazoduc.** Un certain nombre d'autres propositions alternatives au fuseau d'étude actuel ont été soulevées, et écartées par le maître d'ouvrage. Il a été proposé de faire cheminer le projet par la Drôme des collines, par les environs de Crest pour éviter la réserve des Ramières, ou encore par la rive gauche du Rhône.

La mise en œuvre du projet ERIDAN tout à côté du Rhône ne fait pas consensus. En effet, certains participants préconisent un passage du gazoduc au plus près du Rhône, que ce soit sur les chemins de halage en bordure du fleuve et de son canal ou dans les délaissés qui sont la propriété de la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Une avancée concrète dès la phase de débat public

L'étude diligentée sur la demande de plusieurs participants au débat public est peut-être une des avancées les plus significatives et les plus concrètes du projet à cette phase de la concertation. Les intervenants de GRTgaz se sont rapprochés de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) afin d'examiner la faisabilité d'un cheminement du gazoduc par les chemins de halage ou les délaissés du Rhône. Des intervenants de la CNR ont pris la parole à plusieurs reprises en réunion pour expliquer cette démarche, et se sont impliqués dans la réalisation d'une étude publiée début décembre 2009.

Cette étude restaure une forme de consensus sur le fuseau ERIDAN. En effet, elle étaye ou invalide sur la base d'éléments intangibles l'opinion exprimée par le public. Le rapport d'étude démontre qu'il sera techniquement impossible d'installer le gazoduc le long des digues, des contre-canaux, chemins d'exploitation, délaissés, écluses et chemins de halage. En revanche, l'étude montre clairement que certains terrains de la CNR, à l'extérieur du domaine concédé, pourraient accueillir la canalisation. Il se trouve qu'il ne serait pas opportun de détourner le tracé pour le faire passer par certains de ces terrains. En revanche, des parcelles situées à Caderousse, par exemple, feront l'objet d'une étude à la parcelle plus précise. Cette étude incite aussi le maître d'ouvrage à se rapprocher des porteurs du projet de piste cyclable Via Rhona, en ce qui concerne le tracé du gazoduc dans la plaine rhodanienne de Lapalud et de Pierrelatte.

En revanche, d'autres citoyens craignent que cette option fragilise les berges du Rhône, affaiblisse les digues syndicales, ou encore qu'elle condamne les plantations d'arbres et le milieu naturel très riche qui jouxte le fleuve. Certains participants considèrent les abords directs du Rhône comme la dernière zone naturelle de la région. Il faut noter que le maître d'ouvrage a mis à l'étude un passage du gazoduc à proximité directe du Rhône en collaboration avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Le troisième élément majeur concernant le tracé est la **hiérarchisation des usages du territoire et de ses évolutions dans le temps**.

Là aussi, les participants au débat public sont plutôt partagés. A quel titre les vignobles présenteraient-ils plus d'intérêt que le patrimoine naturel ? Qu'est-ce qui justifie la primeur des territoires AOC sur les terres agricoles non-AOC ? Leur « valeur » respective actuelle n'est-elle pas à reconsidérer dans une vision à plus long terme ? Un village doit-il abandonner ses projets d'urbanisation en accueillant le projet, au profit des villes qui sont déjà urbanisées ? Le remaniement d'une parcelle relevant d'une AOC pourrait se traduire par la perte définitive de l'appellation, le passage du gazoduc peut empêcher une municipalité de lancer un projet d'Etablissement recevant du public (ERP)...

Le maître d'ouvrage a précisé que les études d'impact seraient approfondies avec les parties prenantes pour hiérarchiser les différents milieux ; il s'attachera lors de la définition du tracé, si le projet est décidé, à rechercher des solutions au cas par cas dans une logique de moindre impact (éviter les impacts, les réduire autant que possible, et éventuellement les compenser en tout dernier recours). L'étude parcelle par parcelle a été présentée comme un deuxième moyen de définir précisément le tracé, en privilégiant éventuellement les fossés lorsque la canalisation doit passer par une parcelle cultivée. La définition d'un tracé nécessite une étude approfondie des avantages et des inconvénients des différentes variantes envisagées, en tenant compte des contraintes réglementaires, des enjeux écologiques et des enjeux d'usage.

Les représentants de GRTgaz affichent leur volonté de dialogue en la matière. Selon eux, c'est l'échange instauré qui permettra d'élaborer un projet aussi peu pénalisant que possible. Ainsi, c'est en dialoguant avec les viticulteurs que le tracé le moins impactant pour les vignobles sera défini, et il en sera de même avec les autres catégories d'usagers du territoire, y compris les défenseurs de l'espace naturel. Ces derniers sont par ailleurs invités à s'impliquer dans les ateliers biodiversité de GRTgaz.

Un front d'opposition communale

Plusieurs communes se sont ralliées pour s'opposer résolument, dès le débat public, au fuseau d'étude évoqué par le maître d'ouvrage. Dans un premier temps, la CPDP a reçu de la commune de Lirac un dossier d'analyse du projet. Fort de cette analyse, le conseil municipal de Lirac a émis, après en avoir délibéré le 25 septembre 2009, « un avis défavorable au projet de création d'un gazoduc sur le fuseau ouest mis au débat par GRTgaz ». Ensuite, les communes de Rochefort-du-Gard, Venejean et Roquemaure se sont ralliées à cet avis, adoptant une délibération semblable à celle de la commune de Lirac. La délibération de la commune de Rochefort-du-Gard est d'ailleurs parvenue à la Commission après la fin du laps de temps imparti à la réception des pièces de débat public. La commune de Lirac a également interpellé le Sénateur du Gard, qui s'est lui aussi prononcé défavorablement sur le fuseau d'étude envisagé par GRTgaz. Le Sénateur a retenu comme principaux points de vigilance le risque de perte d'appellation contrôlée pour les vignobles de Tavel traversés par le gazoduc, ainsi que le risque d'une catastrophe écologique. Il a cité la catastrophe de la plaine de Crau (fuite sur un oléoduc en août 2009), ce qui démontre que ce sujet d'actualité a influé sur la perception du projet.

D - Les impacts du projet ERIDAN vus par les participants

Les modalités de suivi des impacts, quels qu'ils soient, ont fait l'objet de plusieurs interpellations en réunion et par internet. Le maître d'ouvrage a décrit la méthode de suivi telle qu'il l'envisage. L'état des lieux avant travaux de l'étude d'impact sera la base de travail des parties en présence. La phase d'élaboration de ce document durera une année à minima. Au cours de cette phase, les parties prenantes définiront des engagements qui feront l'objet d'un plan d'actions.

Un comité de suivi, dont la composition n'a pas été évoquée lors du débat, s'assurera de l'avancement des travaux et du respect des engagements à l'égard de l'environnement. Sur le chantier, les prestataires seront tenus de respecter des clauses contractuelles en matière de respect de l'environnement. Un écologue, spécialiste de la protection de la nature, interviendra sur le terrain pour suivre les opérations.

D 1 - Les impacts sur l'économie et l'urbanisation

Plusieurs intervenants se sont interrogés sur la **participation des contribuables à ce projet**. Cette question provient de leur expérience d'autres projets, qui n'ont pas véritablement généré de gains pour la communauté locale, tout en entraînant des dépenses imprévues, par exemple pour remettre en état les berges des canaux. GRTgaz répond que les contribuables ne seront absolument pas mis à contribution : les seuls fonds publics actionnés dans le cadre de ce projet seraient une aide éventuelle des autorités européennes dans le cadre du plan de relance européen. Mais certains participants considèrent que, de toute façon, c'est l'utilisateur final qui paiera, les coûts du projet étant répercutés sur le prix du gaz.

Certains élus, représentants de Chambres de commerce et d'industrie, ou de simples citoyens, quant à eux, s'interrogent sur les **retombées économiques** pouvant être générées par le chantier et par l'exploitation du gazoduc. Leurs questions sont parfois très précises : ils souhaitent connaître les secteurs d'activité dans lesquels des entreprises locales seraient sollicitées ainsi que le nombre d'emplois pouvant être générés par ce type d'ouvrage en phase de construction, puis en phase d'exploitation.

Le maître d'ouvrage considère que le projet est un levier pour l'économie locale, qui devrait bénéficier directement de 10 % du coût total du chantier. Sur les chantiers de cette envergure, les appels d'offres sont européens, mais toutes les entreprises retenues ont des sous-traitants souvent locaux (pour le terrassement, la location d'engins de chantiers, etc.). Un tel chantier emploie 1 000 personnes par jour, des emplois occupés en partie par des travailleurs locaux. Mais surtout, les intervenants du chantier devront se loger, se restaurer et ils consommeront sur place. L'exploitation du gazoduc, quant à elle, n'est pas créatrice d'emploi local.

Ces échanges relatifs aux retombées économiques se déroulent avec en arrière-plan la question d'actualité de la remise en cause de la taxe professionnelle. Il faut noter que seules les stations de compression donnent lieu au versement d'une taxe professionnelle. **L'éventualité du versement** d'une redevance par GRTgaz en contrepartie du passage du gazoduc sur une commune a été évoquée par des élus locaux. Cette redevance est versée, mais uniquement à la demande des communes, pour l'occupation de leur domaine public, et elle ne s'élève qu'à 0,035 centime d'euros par mètre linéaire de canalisation, avec un minimum de cent euros par an.



Aucun participant n'envisage spontanément les **retombées économiques indirectes** du projet. Le maître d'ouvrage a donc complété le panorama économique de ce projet en décrivant ces impacts à plusieurs reprises en réunion du débat public. La sécurisation de l'approvisionnement en gaz est une de ces retombées économiques. ERIDAN renforcera par ailleurs la maîtrise des prix de l'énergie en ouvrant davantage de capacités de transport aux compétiteurs du marché du gaz dans le sud de la France. Il revient à la CRE de garantir de bonnes conditions d'investissement et d'exploitation pour les transporteurs du gaz afin que les opérateurs proposent leurs services aux usagers au meilleur prix.

Le maître d'ouvrage a également formulé une invitation issue des échanges du débat public : dans une logique de recherche de synergies, les représentants de GRTgaz ont proposé de mettre gracieusement à la disposition des associations, mais aussi des maires qui préparent leurs documents d'urbanisme, les données recueillies pour préparer le projet (état des lieux de la faune et de la flore, études d'impacts, etc.). Ces échanges sont une autre façon de maximiser les bénéfices de ce projet pour l'économie locale.

Les intervenants ont exploré toute la gamme des retombées positives potentielles du projet. Par exemple, plusieurs d'entre eux ont demandé si ERIDAN permettra de **développer la desserte locale en gaz naturel**. Ce questionnement démontre le manque de connaissances du public en ce qui concerne l'acheminement du gaz en dehors du réseau domestique. En effet, les représentants de GRTgaz ont expliqué que GRTgaz n'a pas pour vocation d'organiser la desserte des collectivités territoriales. Ce sont les opérateurs, ou du moins ceux qui ont remporté des appels d'offres publics, qui sont susceptibles de réaliser des réseaux d'acheminement de gaz naturel vers les utilisateurs.

En outre, une canalisation de cette envergure n'est pas destinée à l'alimentation locale, mais nationale et européenne, augmentant les capacités de transit par la France. Cela dit, si le projet ERIDAN créait une opportunité pour élargir la desserte régionale, GRTgaz s'en féliciterait. Ainsi, la question est intéressante si elle est restituée dans la logique d'aménagement du territoire, qui a émergé d'autres questions du débat public. La mise en œuvre d'ERIDAN pourrait se révéler une occasion indirecte d'apporter le gaz jusqu'aux communes traversées.

La dernière intervention relative aux impacts économiques positifs du projet est plus globale. Un participant a exprimé le vœu que GRTgaz s'approvisionne en acier en Europe pour mener son projet à bien, compte-tenu du tonnage nécessaire à la réalisation de cette canalisation (de l'ordre d'une quinzaine de fois la Tour Eiffel).

S'agissant des impacts économiques négatifs du projet, un élu local a fait remarquer que les collectivités n'ont pas demandé la mise en œuvre de cette canalisation. Son exploitation ne se traduira par aucune retombée économique locale ; à l'inverse, la collectivité devra prendre en charge **un surcoût pour tous les travaux qui seront engagés à proximité de la canalisation**. GRTgaz souligne à cet égard l'importance de la phase d'examen des Plans locaux d'urbanisme (PLU) : c'est à cette étape du projet que les éventuels surcoûts induits par la présence d'un ouvrage pourront être minimisés.

En ce qui concerne justement **l'urbanisation des territoires**, le sentiment de saturation en infrastructures est particulièrement fort. Les équipements actuels occupent une part non négligeable de l'espace disponible. L'Etat demande par ailleurs aux municipalités de prévoir dans le cadre de leur PLU le gel d'un certain nombre de terrains de part et d'autre des pipelines, élargissant de ce fait l'emprise des infrastructures et leur impact sur la marge de manœuvre des communes en termes d'urbanisation. Enfin, la révision des Plans d'occupation des sols (POS) et leur transformation en PLU bat son plein : les élus locaux expriment leur besoin de connaître rapidement le tracé du projet ERIDAN afin de vérifier si celui-ci ne traverse pas une zone déclarée constructible.

A ce propos, comme pour prévenir des surcoûts liés à la présence du gazoduc, la phase d'élaboration de l'étude d'impact et de l'étude de sécurité est déterminante, notamment la phase de collecte des données d'urbanisme locales. Ce sont ces données qui permettront au maître d'ouvrage d'adopter des mesures particulières en certains endroits du parcours. Ainsi, les projets d'urbanisation pourront se poursuivre avec une gêne minimale. Sur cette thématique, l'intervention du maître d'ouvrage dans le cadre du débat public se veut pédagogique : celui-ci insiste sur la nécessité d'une collecte de données exhaustive pour construire le tracé de moindre impact.

Les gestionnaires de collectivités territoriales se sont montrés particulièrement sensibles à **la prise en compte par le maître d'ouvrage de leurs projets d'urbanisation et des projets de développement économique futurs**. Il s'agit d'un des éléments de la démarche d'aménagement du territoire demandée par l'ensemble des participants. La recherche de l'équilibre en matière de tracé (équilibre entre les territoires ou entre les usages) doit, pour le public, se compléter d'une véritable réflexion prospective sur les perspectives de développement et les besoins des territoires. Cette nécessité de se projeter dans l'avenir sera aussi évoquée dans le domaine agricole, avec le besoin d'anticiper sur l'évolution à moyen terme des cultures.

D 2 - Les impacts sur l'environnement

L'impact du projet sur l'environnement est le sujet le plus vaste traité au cours du débat public, ce qui était prévisible pour un projet de cette envergure. Le maître d'ouvrage s'est attaché à **rassurer les participants** sur une très grande diversité de thèmes. Il a par ailleurs



insisté sur les différences qui existent entre un projet tel qu'ERIDAN et un projet de construction de ligne ferroviaire, en termes d'ampleur et de gravité des impacts.

La grande variété des paysages potentiellement traversés par le gazoduc mérite d'être soulignée. Si les grandes thématiques environnementales restent similaires d'une région à l'autre, il faut noter que les problématiques locales sont tout à fait différentes les unes des autres. Par exemple, le franchissement des fossés d'irrigation de la plaine de Pierrelatte a été évoqué. La particularité de ces fossés est leur profondeur égale ou supérieure à un mètre. Dans la zone de la réserve des Ramières, en revanche, la question centrale porte sur le système hydraulique et de la microfaune qu'il héberge (espèces protégées dans la nappe phréatique). Dans d'autres secteurs, le caractère patrimonial des cours d'eau a été évoqué.

La plupart des thématiques environnementales évoquées restent à traiter de manière plus précise dans le cadre de l'étude d'impact, où l'empreinte écologique de la construction sera examinée. La CPDP a précisé en réunion que le contenu des études à conduire est aussi un objet du débat public. Le maître d'ouvrage a d'ailleurs souvent demandé aux représentants des cabinets chargés de l'étude d'impact de prendre note des sujets évoqués (espèces à protéger, problématiques locales particulières).

A l'issue du débat public, GRTgaz avait bel et bien élargi le périmètre de ses études préliminaires.

Certains intervenants se sont inquiétés des **impacts propres au chantier** et notamment des nuisances que peuvent constituer les émissions de poussières et le bruit des engins. Le maître d'ouvrage considère que le caractère itinérant du chantier suffira à réduire la nuisance, en plus des dispositions contractuelles que GRTgaz exigera de ses prestataires en matière de préservation de l'environnement. C'est précisément le caractère itinérant du chantier et la forme linéaire de l'infrastructure qui ont soulevé d'autres inquiétudes pour l'environnement. Plusieurs participants ont observé que le chantier pourrait disséminer des plantes invasives telles que l'**ambrosie**, qui n'est pas encore un fléau dans certaines parties du fuseau d'étude. Cette problématique a donc été introduite par le maître d'ouvrage dans l'étude d'impact.

Le **bilan carbone** du chantier était une autre préoccupation des participants. L'un d'entre eux a même évoqué cet argument, dans le cadre d'un avis déposé sur internet, pour mettre en doute l'opportunité globale du projet.

La **préservation des canaux de surface et de la continuité des eaux souterraines** est une problématique globale liée à l'eau dans l'ensemble des territoires traversés. S'ajoute à cette problématique la nécessité de ne pas contaminer l'eau potable, et donc les nappes phréatiques, pendant le chantier ou après, par percement de la couche géologique étanche lors de la réalisation du gazoduc.

La **gestion des flux hydrauliques** est une autre préoccupation majeure en matière environnementale, d'autant que le fuseau d'étude comporte un certain nombre de milieux aquifères particuliers, comme le poudingue de la plaine de Crau. Là aussi, le maître d'ouvrage a apporté une réponse technique, présentant les moyens dont il dispose pour prévenir tout impact en termes de drainage d'une zone, de création de ruissellements, d'interruption des flux hydrauliques souterrains.

Considérant l'ampleur du chantier, le public s'est aussi inquiété de ses effets sur les espèces faunistiques et floristiques ainsi que sur les milieux annexes du Rhône, ou plus globalement sur la **biodiversité** des milieux traversés. La préservation de la truite fario et d'autres espèces a été évoquée : le blageon sur de nombreux cours d'eau, le barbeau méridional (Herbasse médiane), l'écrevisse à pattes blanches (Vermeille, Ecoutay, Grenette, Jabron), la lamproie de Planer (Herbasse médiane), le toxostome, l'apron (Drôme), etc.

En ce qui concerne le sol, la continuité des «courbes naturelles du paysage» (c'est-à-dire son modelé) est une inquiétude. Des questions ont été posées sur l'érosion du sol, et sur le lessivage de la terre située au dessus du gazoduc en cas de fortes précipitations. Plus globalement, ce débat public a été l'occasion de prendre conscience que **le sol n'est pas un compartiment inerte et isolé** où la canalisation pourra être logée sans précaution particulière. Le tri des terres, la pression exercée par les engins de chantier sur le sol, le respect des flux hydrauliques, l'avenir de la qualité agronomique du sol et de son usage à plus long terme préoccupent les participants au même titre que les dégâts «apparents» ou immédiats que pourrait causer ce chantier. Des doutes ont été formulés par plusieurs participants, agriculteurs ou citoyens, sur l'affirmation selon laquelle «la nature reprendrait ses droits» après le chantier, sans altération des sols.

Au titre des **impacts sur l'environnement en phase d'exploitation**, les émissions polluantes de l'équipement ont été évoquées (rejets de gaz naturel pendant les opérations de maintenance), ainsi que le bruit généré par la canalisation. L'émission de gaz à effet de serre est une préoccupation centrale pour bon nombre de concitoyens : les gaz émis par les engins de chantier et l'incitation à consommer du gaz que représente cette nouvelle canalisation ont été soulignés, notamment par les personnes s'étant exprimées par internet. Le maître d'ouvrage a répondu qu'un bilan carbone du chantier sera dressé ; il s'est appuyé sur les prévisions de stagnation, voire de diminution de la consommation de gaz pour relativiser l'impact du projet en la matière. Par ailleurs, il existe maintenant des méthodes pour réinjecter le gaz naturel dans d'autres tronçons du gazoduc lors des périodes de maintenance, ce qui prévient les émissions de gaz dans l'atmosphère. La canalisation ne produit aucun bruit dans des conditions normales d'exploitation.

Enfin, dans une **vision prospective**, certains participants se sont interrogés sur la compatibilité de l'installation avec les conséquences à venir du changement climatique (extension des orages cévenols vers le Nord, allongement des périodes de sécheresse, érosion et affaissements de terrain, etc.). Certains intervenants ont partagé leur expérience des grands projets antérieurs dont ils ont eu connaissance, et notamment de leurs dérives. Ainsi, le creusement d'une tranchée dans la montagne a créé les conditions d'un ruissellement qui, deux ou trois années après les travaux, a causé des dégâts en contrebas (mouillères).

Les souvenirs désagréables laissés par d'autres projets seront aussi évoqués dans d'autres domaines. Ces exemples d'expériences malheureuses ont l'intérêt de dénoter une des préoccupations fondamentales du public : la prise en charge des impacts potentiels, y compris à moyen terme. En effet, dans les cas relatés par les participants, le maître d'ouvrage s'est avéré défaillant lorsqu'il s'est agi de compenser des impacts négatifs apparaissant après quelques années. En exposant ces expériences, les intervenants signalent aussi aux représentants de GRTgaz qu'ils comptent sur le maître d'ouvrage pour assumer ses responsabilités dans la durée. GRTgaz, en tant qu'exploitant à long terme d'une infrastructure, affirme qu'il a tout intérêt à rester en bons termes avec les riverains. Le maître d'ouvrage s'est engagé à plusieurs reprises à intervenir en cas de difficulté, notamment dans les conditions définies par l'étude d'impact, et cela même à moyen terme.

Les représentants de GRTgaz ont apporté point par point des réponses techniques, étayées par des photographies des chantiers existants, pour tenter de dissiper les interrogations et les doutes des participants. Par ailleurs, le maître d'ouvrage **s'est engagé à formaliser des exigences de préservation du milieu** naturel et notamment des canaux, qu'il s'imposera ainsi qu'à ses sous-traitants. Il s'est proposé d'animer un retour d'expérience sur les impacts des canalisations de gaz installées dans la Crau, afin d'en démontrer la benignité.

GRTgaz donnera la priorité à la prévention des impacts. S'il n'est pas possible de les prévenir, le maître d'ouvrage s'attachera à les réduire. Les impacts qui pourraient s'avérer inéluctables feraient enfin l'objet d'une compensation.

GRTgaz a indiqué que le projet peut aussi avoir des **conséquences neutres, voire positives, sur l'environnement**. Ainsi, il a été évoqué que le tri des terres et la création de bandes naturelles permet généralement une régénération de la faune et de la flore, ce qui a été démontré par des experts extérieurs à GRTgaz.

Selon ces experts, la tranchée créée à l'occasion de ce projet peut être par exemple mise à profit pour **aménager des zones coupe-feu ou créer des trames vertes ou bleues**. La création d'un milieu ouvert est favorable à la prolifération de certaines espèces. Cet impact méconnu a surpris bon nombre de participants qui s'étonnent que le projet puisse avoir un **effet positif sur la biodiversité**. Là aussi, le débat public aura permis au maître d'ouvrage de réaliser un apport pédagogique, sans toutefois totalement emporter la conviction sur cet aspect précis.

GRTgaz souligne que l'effet du projet sur l'environnement est pris en compte dans l'étude d'impact, qui intègre une dimension prospective. Pour faire face à la complexité des implications environnementales de son projet, GRTgaz a créé des ateliers de la biodiversité, faisant appel notamment aux associations environnementales.

D 3 - Les impacts sur le milieu agricole

L'échange relatif aux impacts du projet sur le milieu agricole a probablement été l'un des plus passionnés du débat public, et l'un des plus détaillés. Les enjeux agricoles ont d'ailleurs fait l'objet de réunions thématiques. Il faut également souligner la **variété des problématiques** auxquelles sont confrontés les différents types de cultures représentés dans la vallée du Rhône. Les exploitants de cultures annuelles sont surtout concernés par l'impact du chantier. Les arboriculteurs et les viticulteurs, quant à eux, concentrent leur attention sur le caractère « pluriannuel » des impacts du projet sur leurs cultures, qui ont besoin de plusieurs années avant de redevenir productives. Ces exploitants s'inquiètent du laps de temps qui sera nécessaire au retour à la normale de leurs cultures.

Les exploitants forestiers, quant à eux, sont préoccupés par la bande de servitude, qui les empêchera définitivement de replanter des arbres. Par ailleurs, la suppression des haies brise-vent inquiète les exploitants des territoires concernés. Des problématiques agricoles se posent donc tout le long du déroulement du projet : au cours de la préparation du chantier (détermination du tracé), pendant le chantier, après le chantier, lorsque le gazoduc est en place et en phase d'exploitation.

Le **terroir AOC et la haute valeur ajoutée agricole** sont deux problématiques prépondérantes. L'existence de ce terroir génère des contraintes spécifiques pour le maître d'ouvrage ; les cultures à très haute valeur ajoutée constituent une source importante de richesse dans la vallée du Rhône.

Selon les viticulteurs concernés, le remaniement des sols pourrait se traduire par la perte de l'AOC pour certains crus, une perte généralement définitive. En outre, les vignobles n'étant pas des cultures annuelles, il est à craindre que leur destruction, fût-elle compensée par une replantation, entraîne des impacts à l'échelle de plusieurs décennies. Ce thème a suscité des interventions particulièrement vigoureuses des viticulteurs du Gard (Tavel et Lirac notamment).

Les représentants des viticulteurs se sont montrés particulièrement inquiets ; ils ont exprimé en réunions publiques l'exigence que les alternatives les moins traumatisantes possibles soient trouvées et étudiées par les promoteurs du projet. La **hiérarchisation des productions viticoles** dans l'élaboration du tracé est une demande maintes fois formulée. L'intensité de cette inquiétude a d'ailleurs conduit GRTgaz à **se pencher plus précisément sur le terroir viticole** et sur les différents moyens pouvant permettre d'éviter de le dégrader ; c'est une des raisons de l'élargissement du fuseau d'étude par le maître d'ouvrage. Ce dernier a également demandé à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) de réaliser une «pré-évaluation» de l'influence d'une canalisation sur les AOC. Cette étude est finalisée mais la CPDP attend l'aval de l'INAO pour publication.

Face à ces préoccupations, le maître d'ouvrage s'est fait fort de l'expérience de son réseau actuel, qui a parfois été installé dans des zones d'appellation prestigieuses. GRTgaz a affirmé que le passage d'un gazoduc dans une parcelle n'est pas incompatible avec le maintien du vignoble. La grande souplesse de la canalisation est un autre atout, selon lui, pour éviter de traverser les vignobles de part en part. Enfin, **l'échange** entrepris dans le cadre du débat public et la poursuite du dialogue permettront, pour le maître d'ouvrage, d'élaborer une solution véritablement respectueuse de l'ensemble des contraintes identifiées.

La hiérarchisation des cultures proposée par le maître d'ouvrage, privilégiant le terroir viticole AOC, au nom des valeurs économiques actuelles, a permis de soulever une autre **problématique induite et plus prospective**. En effet, les autres agriculteurs, qui exploitent parfois des terres plus fertiles, aspirent eux aussi à leur préservation. Ils ne souhaitent pas que la protection des zones AOC et à haute valeur ajoutée se fasse systématiquement à leur détriment.

Un argument-phare a été avancé pour justifier leur inquiétude : personne ne peut prédire l'utilité sociale et la valeur économique à venir des terres et des productions qu'elles supportent. En fonction des pressions économiques, démographiques, alimentaires, ou climatiques, les parcelles à haute valeur



ajoutée de demain ne seront pas forcément celles d'aujourd'hui. Une étude prospective des scénarios d'évolution des territoires agricoles, et donc une prise en compte de celle-ci dans le choix du tracé et dans les mesures de compensation, a été réclamée par des intervenants d'origines diverses qui demandent aussi à y être associés.

Le maître d'ouvrage a souvent introduit la réunion en soulignant son souhait de mettre à profit les **zones inondables** pour faire cheminer le gazoduc.

Cette idée a, selon les représentants de GRTgaz, été formulée par les élus locaux soucieux de préserver la marge de manœuvre des territoires en matière d'urbanisation. Les intervenants du monde agricole ont pris acte de cet axe de travail, mais ils ont signalé une particularité de leur activité. En effet, y compris dans les zones assujetties à un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), les agriculteurs peuvent faire construire certains bâtiments tels que des hangars. A leur sens, l'argument de GRTgaz selon lequel le passage du gazoduc dans les zones inondables n'entraînera pas de gêne ne tient pas.

En outre, ces zones inondables, souvent occupées par des cultures annuelles, doivent elles aussi faire l'objet d'une vision prospective. Un participant a signalé qu'à moyen ou long terme, il est possible que l'usage de ces parcelles évolue en lien avec l'équipement du territoire et les infrastructures de prévention des inondations.

Ces terres peuvent devenir des terres agricoles à haute valeur ajoutée. L'évocation de la thématique agricole a donc été une fois de plus une occasion d'aborder la nécessaire démarche **d'aménagement du territoire à long terme**, qui ressort comme un fil rouge du traitement de ce projet à l'issue du débat public.

Le maître d'ouvrage a pris conscience au cours du débat public de cette contradiction pouvant exister entre les intérêts des acteurs des territoires AOC et ceux des autres exploitants. Suite à ce constat, GRTgaz s'attachera à **élargir son tour de table agricole**. Ainsi, le maître d'ouvrage pourra échanger avec les représentants des différents territoires, mais aussi et surtout, ceux-ci pourront interagir les uns avec les autres. Cela paraît être un moyen efficace pour hiérarchiser justement les enjeux agricoles et trouver un consensus sur les zones à préserver.

Dans l'ensemble des interventions relatives au secteur agricole, on peut remarquer que les participants ont eu tendance à imaginer le pire en matière d'impacts (la bande de servitude la plus large, une canalisation qui traverserait les parcelles cultivées de part en part). L'expérience du passé, là aussi, interfère dans le débat public : d'autres projets ont généré des impacts significatifs sur la production agricole. Le rôle du maître d'ouvrage a souvent été de **dédramatiser l'impact**, d'expliquer comment il est d'ores et déjà capable sur d'autres chantiers d'éviter d'impacter les cultures, de distinguer son projet des autres projets d'aménagement qui ont généré des impacts plus importants (construction de la LGV).

En ce qui concerne les impacts liés au chantier, **le sol est une préoccupation majeure** des représentants du monde agricole. La qualité des terres arables restituées aux agriculteurs pose question ; ceux qui ont vécu des projets antérieurs de pose de canalisations ont évoqué les graviers qui affleurent quelques années plus tard.

Par ailleurs, le poids des engins de chantier passant et repassant sur la terre pourrait rendre celle-ci inutilisable, ultérieurement, pour des usages agricoles. A plusieurs reprises, les participants ont demandé la réalisation d'une étude approfondie relative au sol et dont l'objet serait de favoriser la préservation des terres agricoles.

Le maître d'ouvrage a reconnu que dans le passé, le tri des terres était nettement moins efficace qu'à l'heure actuelle. Des **études pédologiques** précises sont prévues dans le cadre du projet. Tenant compte des avis des participants, **les représentants de GRTgaz ont décidé de compléter ces études en explorant le thème de la valeur agronomique du sol et du sous-sol (études pédologiques)**. Ils ont toutefois précisé qu'en ce qui concerne la terre arable, la construction du gazoduc est un chantier plus souple que ne l'était la construction de la ligne TGV.

Au titre des autres impacts du chantier, les **émissions de poussières** ont été citées. Ces poussières sont ainsi fortement nuisibles à la culture de la vigne.

Le maître d'ouvrage dispose d'une capacité technique à prévenir l'émission de poussières, notamment en arrosant les emprises, ce qui sera imposé aux entreprises prestataires. La dissémination des maladies agricoles par ce chantier itinérant a aussi été évoquée : les représentants de GRTgaz se sont proposés de revenir sur le sujet dans le cadre de l'élaboration du protocole d'indemnisation agricole, en la présence des représentants des différentes chambres d'agriculture concernées.



Le tracé de la canalisation et les servitudes y afférant sont susceptibles de générer des impacts à long terme pour les exploitants agricoles. Ainsi, les **haies brise-vent** présentes dans la vallée du Rhône sont revenues à plusieurs reprises dans le débat. Ces haies constituées d'arbres de plus de 2,70 mètres de haut pourraient être interrompues par la bande de servitude du chantier, ce qui ne peut qu'altérer le niveau de productivité des parcelles qu'elles abritent. GRTgaz s'attachera à contourner ces haies, et à défaut à restaurer la fonction de brise-vent là où elle existe ; le maître d'ouvrage a détaillé les moyens techniques qui lui permettront de minimiser l'impact et de le compenser, tout en précisant que la plantation d'arbres d'une hauteur de plus de 2,70 mètres est interdite de 10 à 20 mètres de part et d'autre du gazoduc. Il a apporté une réponse du même ordre aux personnes ayant évoqué les exploitations forestières situées en bordure du Rhône. Pour préserver ces exploitations comme pour sauvegarder les haies brise-vent, des solutions techniques lui semblent envisageables.

Un autre intervenant, tout en soulignant l'intérêt de ce projet, a exprimé ses craintes quant à sa **compatibilité avec l'arboriculture et la viticulture**. Plusieurs participants se sont inquiétés de leur capacité concrète de replanter des arbres fruitiers ou des ceps de vigne après les travaux. Certains ont même mis en doute les indications de GRTgaz selon lesquelles «l'agriculture reprend ses droits après le chantier», considérant que la productivité des cultures peut être durablement altérée par le bouleversement lié au chantier.

Sur ce point, le maître d'ouvrage a insisté sur son expérience en matière d'aménagement et sur les données dont il dispose sur la reprise de l'exploitation agricole après travaux. Il est probable que le sujet reviendra sur la table au cours de la négociation du protocole d'indemnisation agricole. Certains participants s'étant montrés **sceptiques sur les réponses** apportées par le maître d'ouvrage, celui-ci a proposé d'apporter des compléments d'information. Ainsi, afin de dissiper les doutes des intervenants, GRTgaz a par exemple invité les représentants des viticulteurs à visiter un chantier de pose de canalisation de transport de gaz dans la Beauce, pour observer la technique de tri des terres. Les **perturbations du fonctionnement des réseaux hydrauliques** sont un enjeu environnemental important, mais aussi une préoccupation pour les acteurs du monde agricole, d'autant que ces perturbations pourraient se manifester deux ou trois années après la mise en charge du réseau. Cette question est ainsi sensible pour les exploitants des foins de Crau qui ont exprimé leurs craintes sur ce sujet, mais aussi plus largement pour l'irrigation des cultures. Là aussi le maître d'ouvrage a indiqué qu'il s'attachera à préserver les réseaux. D'ailleurs, celui-ci s'est engagé à intégrer dans son étude d'impact les données issues d'une étude en cours, citée par un participant et portant sur les écoulements sur le versant sud des Alpilles.

Les modalités **d'indemnisation des impacts agricoles** sont un autre sujet évoqué en cours de débat public ; les représentants du monde agricole ont été friands de détails sur ce protocole. Les représentants de GRTgaz ont adopté une démarche pédagogique sur ce point, présentant les protocoles nationaux qui serviront de base de travail à la négociation locale, et précisant que le protocole d'indemnisation compensera le préjudice subi par le propriétaire et l'exploitant (fermier) par type de culture. Les études à la parcelle seront un autre outil de préservation et de compensation des impacts. Au cours de celles-ci, les exploitants seront amenés à élaborer le cahier des charges de la remise en état des cultures.

D 4 - Les impacts sur la sécurité des riverains

L'actualité a rattrapé, ou précédé, le débat public. La **fuite sur un oléoduc (transport de pétrole) dans la plaine de Crau en août 2009** a réveillé bon nombre d'inquiétudes sur la sécurité des riverains, la santé humaine ou la préservation de l'environnement. L'accident de la Crau a incontestablement mis un autre «coup de projecteur» sur le projet ERIDAN, alimentant les interrogations du public. Les participants ont posé de nombreuses questions relatives au risque de fuite ou d'explosion sur le gazoduc.

Là aussi, la réponse du maître d'ouvrage s'est voulue pédagogique : les représentants de GRTgaz ont expliqué à plusieurs reprises les différences qui existent entre un oléoduc et un gazoduc, et les particularités du gaz naturel, qui font qu'une fuite ne peut techniquement pas entraîner d'impacts similaires à ceux subis par la plaine de Crau. Le système de surveillance du réseau a été présenté en détail, ainsi que les démarches de prévention et de traitement des incidents.

Pour GRTgaz, le transport d'énergie par canalisation est le moyen le plus sûr, ce qui sera confirmé par le représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes.

Le maître d'ouvrage a également saisi cette occasion de rappeler que les riverains sont de toute façon tenus de déclarer les chantiers qu'ils se préparent à mener.

C'est un excellent moyen pour l'exploitant d'être informé des agressions éventuelles qui pourraient se produire sur la canalisation. Lorsqu'il est informé des travaux envisagés à proximité des canalisations, l'exploitant apporte gracieusement des conseils aux maîtres d'ouvrage de ces chantiers, et dépêche sur place un de ses agents à des fins de surveillance.

L'une des particularités de la région est **l'ampleur des crues, notamment du Rhône**, et l'évolution de leur régime sous l'effet du changement climatique. Il était donc prévisible qu'un certain nombre de questions porte sur ces sujets, sur les risques que les crues peuvent générer en présence d'un gazoduc, et sur les conditions d'exploitation de la canalisation en période de crue. Il faut noter que **la canalisation devrait traverser, pour un tiers de son tracé, des zones inondables dont les Marais des Baux**. Les représentants de GRTgaz ont expliqué les moyens techniques dont ils disposent pour traiter le cas d'une crue, ainsi que le caractère anodin que cet événement représente pour l'exploitation d'une canalisation enterrée. En ce qui concerne l'impact des installations de GRTgaz sur les crues, ces équipements sont conformés de telle façon qu'ils ne gênent pas l'écoulement des eaux. La question de l'accès aux postes de sectionnement en cas d'inondation a aussi soulevé des interrogations. GRTgaz a précisé éviter qu'il y en ait en zone de crues, pour ne pas créer d'obstacles et sinon, les placer au mieux afin qu'ils permettent l'écoulement des crues et soient accessibles au besoin.

Le **risque sismique** est le troisième grand risque évoqué par les riverains, un risque d'ores et déjà pris en compte par le maître d'ouvrage. En effet, la souplesse d'un gazoduc est selon lui un facteur de sécurité important, ce qu'il a illustré par des photographies.

Au-delà du traitement des risques en tant que tels, les participants se sont intéressés à la **formation de la population** riveraine du gazoduc. Ils ont également interrogé les représentants de GRTgaz sur les modalités **d'information des riverains en cas d'incident**. En réponse à ces questions, le maître d'ouvrage a souligné l'extrême rareté des fuites sur les gazoducs existants. GRTgaz a mis en place une méthode de traitement des incidents qui consiste : dans un premier temps à mettre en place un périmètre de sécurité, dans un deuxième temps à définir comment réparer l'ouvrage, dans un troisième temps, à procéder à la réparation effective sans précipitation pour éviter tout sur-accident.

Paradoxalement, l'interruption de l'échappement de gaz n'est pas la priorité dans cette méthode, ce qui surprend plusieurs participants ; les représentants de GRTgaz ont eu l'occasion de confirmer que c'est la définition d'une méthode d'intervention optimale qui prime sur la rapidité d'intervention, sachant que, selon GRTgaz, l'épanchement de gaz naturel à l'air libre ne génère pas de risque particulier (ni risque d'explosion, ni risque d'incendie, ni pollution locale). En revanche, la coupure du réseau afin de limiter une fuite peut générer un risque pour le consommateur lors de la réalimentation en gaz.

Un intervenant a interrogé les représentants de GRTgaz à propos des formations ou des informations apportées aux riverains sur les conditions de leur cohabitation avec la canalisation, dans l'objet de prévenir ou de traiter une éventuelle agression accidentelle du gazoduc. Cette formation globale des riverains n'existe pas, mais les intervenants sur chantiers, quant à eux, sont formés et GRTgaz apporte un accompagnement aux riverains qui souhaiteraient engager des travaux à proximité de la canalisation.

D'autres risques moins probables a priori occupent pourtant les pensées des intervenants. Ainsi, la vallée du Rhône a pu être qualifiée de vulnérable aux **attentats terroristes**, en raison du nombre important d'infrastructures qui y sont concentrées. Il est également possible qu'un avion vienne à tomber sur la canalisation. Le dialogue entrepris avec les tiers est là aussi une réponse du maître d'ouvrage : les services de protection civile l'ont déjà entretenu du risque d'attentat. Le gazoduc ERIDAN sera d'ailleurs distingué d'un autre gazoduc circulant dans la vallée du Rhône, notamment pour des raisons de sécurité intérieure. Les représentants de GRTgaz restent par ailleurs convaincus que le transport d'énergie par canalisation est le mode de transport le plus sûr, à condition que le tracé soit suffisamment éloigné des zones construites et à construire.

Sur cette thématique de la sécurité, les participants ont été curieux des **études commanditées par GRTgaz**. Les scénarios élaborés, les composantes de l'étude de sécurité, qui est réglementaire, sa date de parution ont fait l'objet d'un certain nombre de questions. Un intervenant a même demandé s'il est envisagé de construire une étude de dangers, ce qui n'est pas obligatoire pour GRTgaz. Plusieurs intervenants se sont aussi préoccupés de l'indépendance des organismes à l'origine de ces études. Le maître d'ouvrage a rappelé que les DREAL en valideront les conclusions, ce qui est apparu comme une caution suffisante aux yeux des participants.

D 5 - Les impacts sur le patrimoine historique et archéologique

Les impacts du projet sur le patrimoine historique et archéologique ont suscité des questions moins nombreuses que ses autres impacts. Les interrogations à ce sujet paraissent être issues de l'expérience de projets antérieurs. La construction de l'artère du Midi, par exemple, semble avoir endommagé une pile de l'aqueduc romain qui relie Barbegal à Arles, ainsi qu'un petit moulin médiéval situé entre Fontvieille et Arles. Voilà pourquoi quelques intervenants se sont interrogés sur le traitement des éléments du patrimoine historique dans le cadre du projet.

Le maître d'ouvrage a pu confirmer à cette occasion que la découverte d'éléments historiques ou archéologiques fait l'objet d'une procédure très précise (déclenchement de fouilles). Il a expliqué que la prise en compte du patrimoine dans les projets d'aménagement a nettement progressé depuis la construction de l'Artère du Midi.

Les représentants de GRTgaz ont enfin exprimé leur intérêt pour les données complémentaires pouvant être apportées par les intervenants concernant le patrimoine historique et archéologique. Ces données et expertises seront intégrées à l'inventaire à dresser par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

E - Les demandes et propositions du public

Les participants ont été prolixes en propositions de tous ordres, qui (reflétant les sensibilités de chacun) ne sont évidemment pas toutes convergentes. Ces demandes concernent notamment :

- **Des alternatives au projet ERIDAN** : transport de gaz naturel liquéfié (GNL) par voie fluviale et gazéification à Saint-Avit ; production d'électricité à partir de sources renouvelables ; économies d'énergie ; extension des infrastructures existantes de transport de gaz...
- **Les modalités de concertation et de poursuite des études** ;
- La compensation des impacts ;
- Les opportunités créées par le projet.

E 1 - Des alternatives au projet ERIDAN

Parmi les alternatives évoquées, sur le fond, du projet ERIDAN, on relève :

De nombreux participants ont proposé de **juxtaposer le gazoduc avec d'autres infrastructures**, plutôt que de construire un nouvel ouvrage. Parmi ces suggestions figurent la juxtaposition du projet ERIDAN avec la LGV Méditerranée, avec les autoroutes existantes, avec un des pipelines sud-européens, avec d'autres gazoducs existants. Il a été proposé de mettre à profit des oléoducs déclassés, éventuellement à déterrer, afin de profiter de l'espace qu'ils occupaient. Le maître d'ouvrage, ayant étudié ces alternatives, a pu argumenter les problèmes liés à cette réutilisation des structures existantes qui résident :



Le maître d'ouvrage, ayant étudié ces alternatives, a pu argumenter les problèmes liés à cette réutilisation des structures existantes qui résident :

- dans les contraintes réglementaires et normatives qui pèsent sur la mise en œuvre de nouvelles infrastructures (distances de sécurité, emprises, incompatibilités réglementaires) ;
- dans l'évolution du paysage depuis la mise en œuvre des équipements existants (ainsi, à proximité du pipeline sud-européen, les territoires se sont urbanisés, ce qui réduit d'autant l'emprise mobilisable par GRTgaz pour son projet) ;
- dans le contexte concurrentiel entre GRTgaz et des opérateurs-tiers, qui sauf arbitrage des pouvoirs publics ne permettent pas aux négociations entreprises par GRTgaz d'aboutir. Des études seront néanmoins poursuivies avec quatre sociétés tierces (Compagnie nationale du Rhône - CNR, Autoroutes du sud de la France – ASF, Réseau de transport d'électricité – RTE, Réseau ferré de France - RFF).

De même, l'alternative de **cheminement du gazoduc sur le lit du Rhône** se heurte à une impossibilité technique que GRTgaz a étayée par une étude.

Il a été également confirmé qu'il est impossible **d'accroître la capacité des infrastructures** de transport de gaz existantes. Il faut noter que, en écho aux interrogations de nombre de participants, la CPDP a demandé à GRTgaz d'expliquer les raisons de cette impossibilité. GRTgaz s'est donc engagé à communiquer les résultats de l'étude réalisée à propos d'une éventuelle reconversion du pipeline sud-européen, laquelle étude a été publiée sur le site internet de GRTgaz.

Un habitant a suggéré **d'augmenter le débit du gaz dans les gazoducs existants**. Le maître d'ouvrage a opposé que la compression du gaz en station est limitée. La pression maximale de sortie du gaz est conditionnée par le diamètre de la canalisation (600 millimètres pour la canalisation existante). La capacité du projet ERIDAN est cinq fois supérieure à celle de cette canalisation.

Enfin, la dernière alternative proposée au projet est la mise en place d'un système de **transport de Gaz naturel liquéfié (GNL)**, sur le Rhône, ce gaz étant ensuite regazéifié à Saint-Avit. Les contraintes réglementaires rendent cette alternative inenvisageable pour le maître d'ouvrage.

Aucune de ces alternatives techniques n'a donc été retenue par les représentants de GRTgaz. En revanche, ceux-ci se sont engagés à **se rapprocher d'autres aménageurs** locaux afin de rechercher des synergies entre le projet ERIDAN et d'autres projets d'aménagement.

E 2 - Des demandes relatives aux modalités de la concertation et des études

Les participants ont demandé que des études très fines soient menées sur la qualité de l'eau et des flux hydrauliques (notamment dans la réserve des Ramières, département de la Drôme) ainsi que sur la qualité des sols. Plusieurs participants, parmi lesquels des élus, représentants des fédérations de chasse ou du monde associatif, se sont portés candidats pour prendre part aux études de GRTgaz et au suivi du chantier.

Nombreux sont en effet, les participants qui ont invité le maître d'ouvrage à **poursuivre sa démarche de concertation** tout au long du projet que ce soit préalablement à la mise en œuvre de l'enquête publique, pendant le déroulement du chantier, voire en termes de suivi ultérieur (impacts, sécurité). Les élus locaux, les représentants d'associations sont parmi les premiers à formuler cette demande. Les citoyens souhaitent par exemple pouvoir vérifier la conformité des travaux vis-à-vis de leur cahier des charges initial et des engagements du maître d'ouvrage, dans une logique de contrôle citoyen du déroulement du projet.

Par internet, une association de défense de l'environnement (FIDEA) préconise la constitution d'une commission rassemblant les représentants des DREAL concernées et des représentants d'associations spécialisées dans l'environnement, et ce dès que les résultats des études préliminaires (étude d'impact, étude de sécurité) seront connus.

La CPDP a appuyé cette proposition en réunion et demandé à GRTgaz de concevoir une structure de concertation et de gouvernance du projet : qui implique les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes, dont les modalités pourront être soumises aux participants au débat public.

GRTgaz a accédé à cette demande dans son principe, sans que les modalités en aient été précisément déclinées au cours du débat public et puissent donc faire elles-mêmes l'objet de débat.

Les **ateliers biodiversité** de GRTgaz ont été présentés comme une autre occasion d'échanger sur les problématiques environnementales liées au projet, si celui-ci se poursuit. Le maître d'ouvrage y a largement invité les participants au débat public, et a évoqué par ailleurs la négociation du protocole d'indemnisation agricole, les rencontres à venir avec les représentants des municipalités ou les propriétaires fonciers, qui seront d'autres moments d'échange.

Il semble que les demandes des citoyens aient permis au maître d'ouvrage **d'enrichir sa démarche de dialogue** avec les tiers pour ce qui est du laps de temps à courir entre la fin du débat public et le début de l'enquête publique. Les représentants de GRTgaz ont d'ailleurs reconnu l'intérêt d'un travail collectif sur ce chantier d'envergure, que ce soit pour en minimiser les impacts ou pour rechercher des synergies (chantiers pouvant être menés de manière concomitante avec le chantier ERIDAN, partage des résultats d'études préliminaires avec les élus locaux pour contribuer à la rédaction des POS et PLU.

Les participants au débat public sont aussi très demandeurs d'études fines, qui étayeront le projet, ses caractéristiques et son tracé, et attentifs à ce que ces études soient menées par des organismes indépendants du maître d'ouvrage. Le public attend ainsi une mesure précise des impacts environnementaux prévisionnels du projet, ainsi qu'un suivi de ces impacts après le chantier.

Cette demande relative aux études concerne notamment la qualité de l'eau dans les cours d'eau patrimoniaux et les nappes phréatiques ou encore les sols.

La sécurité des riverains est un autre thème d'étude sur lequel les attentes des citoyens sont très fortes, sachant que le maître d'ouvrage est déjà réglementairement tenu de mener certaines études, et que son projet serait assujéti à un contrôle administratif de la part notamment des DREAL. Néanmoins, il a tenu compte de cette demande des intervenants du débat public en s'engageant à élargir le périmètre de ses études préliminaires et en y intégrant les problématiques locales spécifiques évoquées en réunion, dans les cahiers d'acteurs ou encore par internet. Les ateliers biodiversité sont appelés, là encore, à permettre l'échange de connaissances ; ce dispositif serait complété par exemple, par le financement d'une thèse sur la réapparition du milieu naturel après la fin des travaux, qui pourrait apporter des informations précieuses sur les impacts du chantier.

E 3 - Des demandes relatives à la compensation des impacts

Les **conditions d'indemnisation** des pertes de récoltes agricoles, de la limitation des constructions, des servitudes foncières, de la dégradation éventuelle du réseau routier local ont fait l'objet de nombreuses questions. Les riverains expriment ainsi leur crainte de subir des «pertes» dans le cadre du projet ERIDAN, des craintes renforcées par leur expérience de grands projets antérieurs (construction de la LGV).

Le maître d'ouvrage a pu rassurer les intervenants sur l'existence de protocoles et de méthodes de calcul de ces indemnités. Certains citoyens, plus préoccupés d'environnement, sont même allés jusqu'à proposer une indemnisation financière pour la servitude créée dans les zones Natura 2000 : les impacts dans ces zones sont habituellement compensés plutôt qu'indemnisés. Au-delà de la prévention et de l'indemnisation des nuisances, les participants au débat public ont suggéré des **mesures de compensation** «physiques» destinées par exemple à camoufler les installations visibles, planter des arbres, etc. Des compensations de cet ordre devraient aussi être proposées dans le cadre de l'étude d'impact.

Cette question de l'indemnisation a été l'occasion, pour les participants, d'évoquer les impacts «systémiques» du chantier. Ainsi, dans le milieu agricole, les propriétaires fonciers seront impactés par le chantier et/ou la présence du gazoduc, ainsi que les exploitants de ces terres, mais aussi les coopératives qui subiront elles aussi les effets des pertes de récoltes. Le débat public a apporté en cela une certaine **profondeur à la problématique des indemnisations**, en mettant en relief les interactions au sein des filières et **la notion de préjudices directs, mais aussi indirects**, à prendre en compte. Ceci serait décliné dans le cadre de l'application du protocole d'indemnisation agricole.

Cette problématique de l'indemnisation a été l'occasion également pour le maître d'ouvrage, en réponse à une interpellation précise lors d'une réunion publique de clôture, de confirmer qu'il ne recourt pas à la procédure d'expropriation, bien que le projet relève d'une déclaration d'utilité publique pour sa réalisation, mais qu'il procède par des négociations à l'amiable avec les propriétaires et exploitants touchés et, à défaut, à la servitude légale.

Les recours a posteriori ont eux aussi été une préoccupation des participants : si un problème lié au chantier voyait le jour plusieurs années après, le maître d'ouvrage le prendrait-il en compte ? Cette question n'est pas sans évoquer les expériences passées des riverains, les dommages qu'ils ont pu subir dans le cadre d'autres projets d'aménagement et qui les rendent particulièrement pointilleux.

E 4 - Des opportunités créées par le projet

Dans la droite ligne de cette recherche de synergies avec d'autres infrastructures, le **développement associé d'un réseau de fibre optique** a été évoqué à l'occasion de plusieurs réunions, comme une opportunité de retombée locale positive. Il paraît envisageable aux représentants de GRTgaz de profiter de ce chantier pour équiper les régions traversées en fibre optique.

Dans la même logique, le maître d'ouvrage a invité les élus locaux à se manifester auprès de lui pour lui soumettre leurs projets d'investissements dont la mise en œuvre pourrait être facilitée par le chantier ERIDAN.

F - Les enseignements du débat public pour le projet ERIDAN

F 1 - Enseignements sur l'état d'esprit des participants

Certains participants ont reconnu l'intérêt national de l'ouvrage envisagé, et se sont déclarés conscients de la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz et de fluidifier le marché. Pour autant, et même si le public n'a majoritairement pas cédé au syndrome *Not In My Backyard* (NIMBY, «pas dans mon jardin»), à l'exception notable des viticulteurs du Gard, les participants au débat public se présentent face au projet avec des doutes et des réserves, que le maître d'ouvrage s'est attaché tout au long du débat à lever en apportant des arguments circonstanciés.

■ Le «déficit de confiance» des participants envers les aménageurs

Le public aspire à une concertation constructive, réellement utile au projet, qui ne réponde pas uniquement à une **logique d'affichage**. Il a exprimé ses craintes que des raisons «politiciennes» puissent influencer sur le tracé du projet. Le maître d'ouvrage s'est déclaré prêt à faire le nécessaire pour remédier à ce climat de suspicion qu'il perçoit entre les acteurs locaux et les aménageurs.

Le **niveau de précision du tracé** est un sujet d'inquiétude central pour les participants. Les contraintes étant très nombreuses, certains craignent que le tracé soit en fait déjà arrêté, en dépit de ce qu'indique GRTgaz. Le maître d'ouvrage a confirmé que plusieurs hypothèses sont à l'étude, mais qu'aucune n'est privilégiée. La CPDP a précisé que le débat public a déjà permis d'élargir partiellement le fuseau d'étude de GRTgaz, dans le Gard.

Dans la commune d'Eurre, un habitant a soutenu que des bornes destinées à marquer le cheminement d'un gazoduc ont d'ores et déjà été implantées, sans information préalable. Ce fait pourrait démontrer une différence entre les annonces formulées en réunion et le déroulement concret du projet. GRTgaz a nié tout lien entre cette opération de bornage et le projet ERIDAN, mais a accepté de se renseigner à ce sujet. Les représentants de GRTgaz sont ensuite allés vérifier sur place que les bornes implantées ne concernent pas un gazoduc. La CPDP, quant à elle, a expliqué que l'un des rôles du débat public est précisément de faire remonter ce type de questionnements.

D'autres participants ont évoqué des signes qui suscitent leur méfiance. Ainsi, la **prospectif chiffrée** présentée par GRTgaz paraît douteuse à certains : l'augmentation du prix de l'énergie est globale et de notoriété publique.

Le maître d'ouvrage a posé ouvertement la question de ce qu'il peut faire pour restaurer un climat de confiance avec les populations : la salle lui a alors proposé d'agir en permanence dans une logique de totale **transparence**, en **informant** ses interlocuteurs plutôt qu'en communiquant, **sans attendre**, surtout lorsqu'un problème survient.

L'image du groupe GDF SUEZ a pu être présentée comme un facteur de méfiance pour les populations. Le maître d'ouvrage a signalé que GRTgaz, bien que filiale de ce groupe, a une indépendance garantie par la loi, et souligné la transparence apportée par la procédure de débat public. Les représentants de GRTgaz ont fait valoir que toutes les informations sur le projet ont été rendues accessibles, depuis le début de la démarche, sur le site Internet de GRTgaz.

La méfiance vis-à-vis des aménageurs semble viscéralement ancrée dans l'esprit de certains participants. En revanche, d'autres semblent prêts à se laisser convaincre par l'attitude transparente affichée par le maître d'ouvrage pendant le débat public, à condition que celui-ci perdure dans son attitude transparente. Plusieurs participants ont par exemple demandé à recevoir les études et d'autres informations collectées par GRTgaz, souhaitant se pencher plus en détail sur les caractéristiques du projet ERIDAN.

■ Des participants échaudés par les précédents projets d'intérêt public dans la vallée du Rhône

Dans les régions concernées par le projet ERIDAN, les habitants ont connu d'autres aménagements dont les impacts ou les conditions de mise en œuvre ont laissé un souvenir amer.

La construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse, par exemple, semble avoir causé des impacts non négligeables sur l'environnement (Eurre), en dépit des engagements pris par le maître d'ouvrage lors de l'enquête publique. Le projet de LGV sud-est, d'après certains, a été mené sans tenir compte des risques liés aux installations nucléaires implantées à proximité du tracé. Il aurait endommagé les berges du canal de la Garde-Adhémar, ce qui aurait obligé les riverains à verser 5 millions d'euros pour consolider les berges.



D'une manière générale, les territoires sont traversés par de nombreuses infrastructures peu appréciées par les populations concernées car **leurs inconvénients et leurs impacts ne sont apparemment pas compensés par des «plus-values locales»**.

Cette comparaison du projet ERIDAN avec d'autres projets antérieurs a aussi été une occasion d'expliquer la procédure de débat public, qui est une procédure nouvelle, destinée à donner un cadre aux projets

d'aménagement très en amont de leur conception et bien avant le lancement de l'enquête d'utilité publique.

La CPDP a ainsi fait observer que les projets antérieurs n'ont pas fait l'objet d'un débat public au sens de la loi de 2002 puisque cette procédure est récente. Dorénavant, tous les avis exprimés lors des réunions seront portés par la CPDP. **Le débat public a pour objet de poser, en amont, des garde-fous supplémentaires** afin d'adapter la méthode d'élaboration et de mise en œuvre des projets aux attentes des populations concernées, les engagements souscrits par le maître d'ouvrage pendant ou à l'issue du débat valant «contrat social», ce qui les rend traçables, donc vérifiables par tous.

GRTgaz, pour sa part, a invité l'assistance à ne pas comparer le projet ERIDAN au projet de LGV sud-est : les deux projets ne peuvent techniquement pas causer les mêmes impacts. Le maître d'ouvrage s'est par ailleurs engagé à éviter les écueils dénoncés par les participants.

Les modalités de réalisation du chantier et de suivi de ses impacts à plus long terme sont un autre élément inquiétant le public. Celui-ci se souvient d'un autre aménagement, remontant à plus de 25 ans, qui a provoqué des modifications locales imprévues de l'écoulement des eaux, des ruptures de pente et une érosion des sols.

L'équivalent d'un «service après vente» fiable a été réclamé par des participants en cas de survenance de problèmes ultérieurs.

Plusieurs agriculteurs se sont déclarés sceptiques quant au traitement des terres arables à l'issue du chantier, précisément parce qu'ils ont constaté des dysfonctionnements dans ce domaine à l'occasion d'autres projets.

En réponse à ces mises en doute, GRTgaz a notamment fait valoir ses partenariats avec les chambres d'agriculture, l'Office national des forêts (ONF), l'intervention d'un écologue, ainsi que les progrès considérables réalisés en matière d'études préliminaires et de travaux de remise en état. Il s'est déclaré, en outre, impliqué dans la durée en phase d'exploitation au travers de ses équipes territoriales en charge de celle-ci et de la surveillance de l'ouvrage.

■ Des éléments qui échappent à la décision du maître d'ouvrage

Plusieurs participants se sont interrogés sur le traitement **de ce projet par les pouvoirs publics**. La question centrale de ces échanges concernait en fait le caractère hypothétique du projet. Est-il vraiment susceptible d'être remis en cause ou **sera-t-il imposé par l'intérêt national supérieur** ?

Un élu local a du même fait exprimé ses doutes quant à sa capacité à se prononcer valablement sur l'opportunité du projet. Plusieurs municipalités ont pourtant exprimé leur refus d'un passage du gazoduc sur leur territoire. Il est même à noter que des communes ont déjà adopté des délibérations exprimant leur opposition au projet sur leur territoire, qui ont été transmises par courrier à la CPDP (communes de Lirac, Rochefort-du-Gard, Venejean, Roquemaure), et dont la presse locale s'est faite l'écho. En ce cas «l'intérêt national supérieur» ne finira-t-il pas néanmoins par l'emporter, les autorités imposant aux communes la mise en œuvre de ce projet ? Il existe apparemment un précédent en la matière : un intervenant a évoqué l'avis négatif du commissaire-enquêteur sur le tracé de la LGV, un avis négatif qui n'aurait pas été suivi d'effet.

La transparence de GRTgaz sur ces questions mérite d'être signalée. Le maître d'ouvrage a reconnu qu'ERIDAN ferait l'objet d'une procédure d'autorisation ministérielle qui pourrait donc prendre le pas sur les positions communales. La déclaration d'utilité publique d'un tel projet est prise par le Gouvernement, après avis du Conseil d'Etat. Pour autant, les municipalités concernées peuvent aussi avancer leurs arguments qui peuvent être entendus par les autorités nationales s'ils sont circonstanciés. Le débat public a globalement élargi le périmètre de la discussion sur le projet. En effet, les participants ne se sont pas limités à débattre de ses caractéristiques et de son tracé. Les différentes interventions ont décrit une nécessité centrale pour un projet de cette envergure : la **recherche de cohérence territoriale**. Or cette recherche n'est pas du seul ressort du maître d'ouvrage : elle concerne aussi d'autres acteurs tels que les autres aménageurs, les services de l'Etat, les collectivités et les représentants du tissu local etc. Les représentants de GRTgaz eux-mêmes ont appelé de leurs vœux un élargissement du tour de table qui permettrait d'envisager l'aménagement du territoire d'une manière plus globale.

Le **plan Rhône** est une des thématiques d'aménagement du territoire qui dépassent la compétence de GRTgaz et l'un des exemples de cette recherche de cohérence : les représentants du monde agricole ont exprimé le souhait que ce plan aboutisse avant qu'ils puissent envisager sereinement d'accueillir le projet ERIDAN. La CPDP s'est proposée d'interpeller à ce sujet les autres parties prenantes à l'affaire (Etat, CRE).

Le maître d'ouvrage n'a pas non plus de prise sur les **contraintes réglementaires** auxquelles il est assujéti. Ainsi, par exemple, un participant a demandé que le législateur prenne des dispositions afin que les infrastructures linéaires existantes (ex : ligne TGV) puissent être doublées, même si l'urbanisation s'est développée à proximité, en tenant compte des progrès techniques permettant d'envisager cette hypothèse.

Par ailleurs, GRTgaz s'est effectivement rapprochée de la CNR pour étudier l'opportunité d'un passage par les berges ou les délaissés du Rhône pour le cheminement du gazoduc. Cette question du débat public a poussé le maître d'ouvrage à diligenter une étude sur ce thème, désormais en ligne sur le site www.debatpublic-eridan-gaz.org.

F 2 - L'évolution, au cours du débat, des positionnements du maître d'ouvrage

GRTgaz a exprimé, dès la réunion d'ouverture du débat public, le vœu de poursuivre la concertation sur le projet au-delà de la période de débat public. D'une manière générale, le maître d'ouvrage souhaite que le débat public et la poursuite du dialogue permettent d'élaborer une solution véritablement respectueuse de l'ensemble des contraintes identifiées, si le projet ERIDAN se poursuit. Suite au débat public, GRTgaz a lancé des études pour **rechercher d'autres cheminements potentiels** à l'extérieur du fuseau défini initialement, en direction de l'ouest, sur le territoire du Gard (six communes du Massif de Valliguières : Valliguières, Montfrin, Saint-Victor-la-Coste, Fournès, Estézargues et Saint-Hilaire-d'Ozilhan). La CPDP, dans ce cadre, s'est assurée que les nouvelles communes concernées soient informées de ce projet et de la procédure de débat public en cours. La salle s'est elle-même interrogée sur la façon dont le débat public a pu influencer sur le fuseau de GRTgaz. Le maître d'ouvrage a expliqué qu'au cours de cette procédure, les études d'impact ont progressé, ce qui a permis de définir des options de cheminement, qui ne sont toutefois toujours pas figées.

■ L'évolution de la présentation du projet en lien avec les préoccupations du public

Les questions posées par le public et les préoccupations exprimées ont été très variées. Ces questions sont venues enrichir la démarche de présentation du projet par GRTgaz. En effet, le maître d'ouvrage a décidé d'organiser à l'occasion des réunions de débat public, des **exposés spécifiques** en la présence d'intervenants tiers associés au projet ERIDAN.

La CRE a ainsi présenté sa structure, ses missions et le panorama du marché du gaz naturel, en soulignant les enjeux d'une diversification de l'approvisionnement en énergie gazière.

La DREAL Rhône-Alpes a présenté les études préalables nécessaires à un projet tel qu'ERIDAN (étude de sécurité), ainsi que les contrôles administratifs effectués sur les installations. La DREAL a aussi exposé la problématique environnementale spécifique à la basse vallée du Rhône, et analysé les impacts potentiels du projet sur la biodiversité.

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) est intervenue pour évoquer l'étude en cours sur un passage du gazoduc par les berges du Rhône.

Le bureau d'études Atelier territoires et paysages a exposé les études qui lui ont été confiées par le maître d'ouvrage (un pré-diagnostic agricole et une étude agro-viticole sur le département du Gard). Le cabinet Naturalia et la Sogreah ont décrit l'étude d'impact environnemental qui leur a été confiée. La Sogreah a présenté les problématiques hydrauliques des territoires traversés par le projet ERIDAN.

■ Les compléments apportés ou recueillis par le maître d'ouvrage au cours du débat public

En ce qui concerne les **démarches d'information complémentaires au débat public**, GRTgaz se propose d'animer un retour d'expérience sur les impacts des canalisations de gaz installées dans la Crau. Le maître d'ouvrage a accepté de diffuser d'autres éléments d'information sur son site internet :

- la liste des incidents intervenus sur le réseau GRTgaz, dans le but de rassurer les riverains sur leur fréquence,
- une représentation cartographique des couloirs d'étude envisagés.

A date de publication, ces éléments ne figurent pas encore sur le site de GRTgaz. La CPDP a demandé à GRTgaz de rédiger une note d'information sur les conséquences juridiques de la Déclaration d'utilité publique et notamment sur le sujet de la **servitude légale** et ses implications. Cette note reste également en attente à la date de publication de ce compte-rendu final.

GRTgaz s'est proposé d'approfondir l'étude des contraintes techniques ou des règles de sécurité qui pèsent sur l'ouvrage, en la présence d'experts, au cours d'une réunion spécifique. La CPDP a confirmé, à cette occasion, que la définition d'un dispositif de concertation ultérieur est l'un des enjeux du débat public.

Les représentants du maître d'ouvrage se sont par ailleurs déplacés sur le terrain. Ils ont par exemple examiné des bornes sur la commune d'Eurre afin de vérifier s'il s'agissait de bornes GRTgaz. Le maître d'ouvrage a invité les représentants des viticulteurs à visiter un chantier de transport dans la Beauce, pour observer la technique de tri des terres.

S'agissant des **éléments d'information recueillis par le maître d'ouvrage** à l'occasion du débat public, GRTgaz s'est engagé à tenir compte de la contre-étude du plan Rhône, qui lui a été signalée par un participant, dans son étude d'impact. Un autre citoyen a demandé la mise en œuvre d'une étude de faisabilité d'un projet cheminant sur l'autre rive du Rhône : aucune réponse n'a été apportée à cette demande par le maître d'ouvrage.

La suggestion d'un passage du gazoduc par les chemins de halage du Rhône et par les délaissés du Rhône a été mise à l'étude. Dans ce cadre, les représentants de GRTgaz se sont rapprochés des deux intervenants à l'origine de ces propositions, et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour en vérifier la faisabilité.

Plusieurs intervenants ont demandé à entrer en relation avec le maître d'ouvrage sur des problématiques spécifiques, comme le syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Herbasse, la Fédération interdépartementale de l'environnement avignonnais (FIDEA), les fédérations de chasse. Enfin, le débat public a donné l'occasion à GRTgaz **d'élargir le périmètre de ses études préliminaires**. Plusieurs thématiques seront approfondies, telles que :

- les enjeux et les sensibilités agro-viticoles du Gard Rhodanien,
- le potentiel de prolifération des plantes invasives,
- la qualité des sols (études pédo-agronomiques),
- les questions hydrauliques.

Plus globalement, les participants au débat public ont convaincu GRTgaz de donner la priorité à la **prévention** dans ses études.

■ Les pré-engagements à confirmer du maître d'ouvrage sur les caractéristiques de son projet.

La cohérence territoriale est probablement le concept primordial qui a émergé de ce débat public. Le maître d'ouvrage s'est globalement engagé à considérer son projet comme un élément d'une **démarche d'aménagement du territoire**. Cette démarche recouvre :

- la mise en œuvre harmonieuse des différentes infrastructures destinées à parcourir le territoire,
- la recherche de minimisation des impacts des infrastructures,
- la coordination entre les aménageurs,
- la recherche d'un équilibre entre les territoires,
- la recherche d'un équilibre entre les différents usages des parcelles,
- et enfin plus généralement une vision plus globale nécessaire à un aménagement concerté et cohérent du territoire.

Le maître d'ouvrage a proposé de se rapprocher des autres aménageurs et des élus locaux afin de **rechercher des synergies** entre les équipements existants ainsi que les différents projets actuels et à venir dans la vallée du Rhône. Cette proposition a été formulée au cours du débat public, ce qui laisse à penser que ce sont les participants qui ont soutenu cette idée et l'ont faite mûrir.

ERIDAN ne doit donc pas se limiter à être un projet ponctuel, mais il doit rechercher son insertion dans le territoire.

Les représentants de GRTgaz se sont concrètement engagés à étudier les solutions envisageables avec les acteurs locaux et les services de l'Etat pour **tenir compte le plus possible les infrastructures existantes**. Il s'est donc engagé à échanger avec les gestionnaires d'autres infrastructures sur les complémentarités et rapprochements pouvant être envisagés :

- avec Réseau ferré de France (RFF) pour les voies ferrées,
- avec Réseau de transport d'électricité (RTE) pour les lignes de transport électriques,
- avec Autoroutes du sud de la France (ASF) pour les autoroutes A7 et A9,
- avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour le Rhône et ses canaux. Si le maître d'ouvrage n'a pas pu rendre cette étude publique avant la fin du mois de novembre 2009, comme il s'y était engagé en réunion de clôture du débat public, celle-ci a finalement été rendue publiée sur internet au cours de la deuxième semaine du mois de décembre 2009.

Le maître d'ouvrage a toutefois précisé que les contacts pris pendant le débat public avec la Société du pipeline sud-européen (SPSE) n'auraient pas de suite concrète, celle-ci n'étant « pas vendeuse de son ouvrage et ayant écrit publiquement que tous ses pipelines sont soit utilisés, soit susceptibles de l'être... » (selon *l'Étude de l'utilisation d'un pipeline désaffecté ou de son couloir d'implantation pour couvrir les besoins du projet ERIDAN*, parue sur le site internet de GRTgaz).

Le maître d'ouvrage rendra compte publiquement des avancées de ses discussions. L'éventualité d'un passage de la fibre optique dans la tranchée du gazoduc est un autre exemple de ces recherches de synergies, à bénéfice local.

Le maître d'ouvrage s'est aussi déclaré disponible pour transmettre gracieusement aux élus locaux les résultats de ses investigations, ces données pouvant être utiles à l'établissement des documents d'urbanisme.

Les représentants de GRTgaz se sont également engagés à **formaliser des exigences sur l'état du milieu naturel** et notamment des canaux.

■ Les pré-engagements à confirmer du maître d'ouvrage sur les suites de la concertation

Les représentants de GRTgaz ont appelé de leurs vœux un échange plus approfondi avec les viticulteurs, ce qui permettra d'élaborer un projet aussi peu pénalisant que possible pour les vignobles. Plus largement, le maître d'ouvrage s'attachera à organiser une réunion inter-chambres agricoles pour rechercher un **consensus sur le traitement des différents territoires agricoles**.

Par ailleurs, en cas de poursuite du projet, GRTgaz s'est engagé à associer les professionnels concernés aux études à la parcelle, en vue de définir le tracé définitif. La CPDP a proposé la construction avec tous les acteurs concernés d'une **analyse prospective** sur l'activité agricole. Les représentants de GRTgaz se sont accordés sur l'opportunité d'une rencontre de l'ensemble des acteurs pour approfondir les questions de prospective. Dans le cadre de l'étude de sécurité et du dialogue avec les viticulteurs et les agriculteurs (déclinaison du protocole agricole), GRTgaz reviendra également sur **la profondeur à laquelle la canalisation sera enfouie** en certains points.

L'implication des associations dans la gouvernance du projet a été soulevée : en ce qui concerne les impacts environnementaux du gazoduc, les représentants de GRTgaz ont largement invité les participants au débat public à ses **ateliers biodiversité**.

Ces instances sont dédiées à la concertation avec les associations de protection de la nature : leurs réflexions alimentent l'étude d'impact au fur et à mesure de son élaboration.

GRTgaz a proposé un **élargissement du tour de table sur les questions d'aménagement** du territoire, parmi lesquelles figure l'implantation du tracé au regard des infrastructures existantes.

En effet, GRTgaz n'est pas toujours maître de ces problématiques.



La CPDP, pour sa part, reliaera une autre demande des participants (fédération d'agriculteurs) sur le **plan Rhône**, qui leur paraît insuffisamment renseignée. Enfin, GRTgaz s'est déclaré ouvert à approfondir les «plus-values locales» dont le projet pourrait être assorti (exemple : opportunité du passage de la fibre optique...).

GRTgaz s'est engagée à **construire un plan d'engagements associés** à ce projet afin de capitaliser «les bonnes idées du débat public» (aménagement de pistes cyclables, fibre optique).

G - Les premiers constats, les premières impressions

A chaud, au cours des deux réunions de clôture du débat public, les représentants de la CPDP et de GRTgaz se sont exprimés sur les premiers constats qu'ils ont tirés du débat. Ces premiers éléments saillants méritent d'être rappelés.

G 1 - Les premiers constats sur le débat public par GRTgaz

Les représentants de GRTgaz ont tenu à faire savoir que la direction générale de l'entreprise s'est tenue informée de la teneur du débat tout au long de son déroulement, ce qui est un signe d'intérêt notable de sa part.

Le débat public n'a pas permis de dégager spontanément un fuseau d'étude consensuel. C'était prévisible : aucun riverain ne souhaite a priori accueillir le gazoduc ERIDAN. En revanche, cette procédure a apporté davantage de transversalité à la concertation. A cette étape du projet, les échanges sont habituellement cloisonnés au sein de chaque corporation. Le débat public a pour intérêt essentiel de croiser les points de vue et les sensibilités. Le dialogue, pendant 50 heures, avec plusieurs centaines de personnes, représente une valeur humaine inestimable pour le maître d'ouvrage.

Les interventions de ce débat public ont aussi occasionné une remise en question de certaines certitudes techniques des techniciens porteurs du projet, ainsi que de leurs méthodes de conduite de projet. Le périmètre des études préliminaires a évolué à la demande des participants.

Le maître d'ouvrage a aussi exprimé l'intention d'adopter des dispositions plus convaincantes et des engagements plus faciles à suivre en matière de remise en état après travaux. La prise en compte de l'ensemble des filières agricoles est un autre apport du débat public.

L'empreinte sociale du projet, les questions de sécurité (qui sont des vecteurs déterminants de la confiance du grand public) ont été aussi mises en exergue par le maître d'ouvrage.

G 2 - Les premiers constats sur le débat public par la CPDP

Pour la CPDP, le débat public a permis de faire connaître le projet, et de médiatiser les discussions qui se tiennent à son propos (sans débat public, les échanges auraient probablement été plus confidentiels à cette étape du processus).

Au cours de ce débat, la Commission a pris note des éléments évoqués. Les enjeux géopolitiques du projet ont été largement traités, de même que ses enjeux territoriaux et environnementaux.



Les participants ont exprimé leur demande de cohérence territoriale. L'articulation du projet (fuseau) et du territoire a été mise en question. L'enjeu agricole du projet a été évoqué en le replaçant dans une approche systémique, et notamment son influence sur l'ensemble de la filière agro-alimentaire (coopératives). L'inscription de l'infrastructure dans le temps long, à l'horizon de 10, 20 ou 30 ans, est une autre thématique soulevée. Enfin, les problématiques liées à l'urbanisation autour du gazoduc et à sa sécurité ont été également explorées au cours du débat. Un point essentiel a porté sur le choix du tracé, ses impacts économiques et les indemnités.

Inévitablement sans doute, les sensibilités au regard du fuseau ont pu révéler des demandes au moins partiellement contradictoires (exemple : préserver les zones de culture versus les milieux naturels, eu égard à l'évitement des zones urbanisées qui constituent une contrainte technique).

Par ailleurs, l'argument d'éviter les sur-longueurs, et donc de minimiser le coût, le risque pour un projet de cette ampleur, peut s'avérer fragile au regard des contraintes et sensibilités exprimées lors du débat.

G 3 - L'apprentissage du débat public par le public et le maître d'ouvrage

Ce débat public a permis d'illustrer une différence fondamentale, de par son existence même, au regard de la conduite d'autres projets d'infrastructures locales préexistantes qui n'en avaient pas fait l'objet (TGV, LGV...) et pâti, du même fait, d'un déficit de concertation en amont avec les citoyens. Nombre de participants s'en sont félicités, tout en restant parfois sur l'expectative quant à ses retombées concrètes en termes de prise en compte par le maître d'ouvrage des avis, interrogations ou réserves exprimés. A plusieurs reprises, la CPDP a dû clarifier la différence avec la procédure «en aval» d'enquête publique, soulignant – ainsi que le maître d'ouvrage – que la décision de réaliser l'ouvrage n'était pas prise.

Comme indiqué précédemment, cet «exercice d'intelligence collective» a aussi influé sur certains pré-supposés de GRTgaz, réinterrogeant des options techniques et invitant à approfondir divers thèmes (sol, biodiversité, préjudices indirects par exemple), voire alternatives (cf. l'étude d'un tracé cheminant par les berges du Rhône, menée en collaboration avec la CNR).

Au-delà du projet lui-même, le débat public a offert l'opportunité d'un débat citoyen sur des questions macro-économiques et géopolitiques, en termes de politique énergétique et de sources d'approvisionnement dans un contexte où les participants se sont révélés largement marqués par l'effet «Grenelle de l'Environnement».

CONCLUSION



La richesse des échanges et leur progression au fil des réunions nous permettent d'affirmer que le débat public a rempli les trois objectifs qui lui étaient assignés :

- Le projet a évolué entre le début de la fin de la procédure. La prise en compte des problématiques agricoles soulevées et des suggestions concernant un cheminement du gazoduc à proximité du Rhône ont entraîné de véritables perspectives de changement dans le fuseau proposé.
- Les rapports de force ou les rapports sociaux autour de ce projet ont été modifiés, les communautés d'intérêts se sont mélangées : la parole des citoyens a été entendue au même titre que celle des représentants du monde associatif ou des élus.
- Les participants eux-mêmes ont changé, leur vision des choses a évolué, que ce soit à propos du projet stricto sensu ou des considérations environnementales ou géostratégiques qu'il recouvre.

Parmi les éléments marquants de ce débat public, il est intéressant de noter qu'il a occasionné une véritable reconstruction de la vision de l'énergie. La majorité du grand public a, a priori, une vision parcellaire de l'approvisionnement en énergie, limitée à son fournisseur direct. De fait, il ignore les jeux d'influence qui voient le jour en amont du robinet domestique. Le débat public a permis de replacer ERIDAN dans son contexte national et international.

La vision du public s'est aussi orientée, pour une fois, vers le bas, vers le sol. Le sol a en effet émergé du débat comme un véritable compartiment vivant de la biosphère. A partir des questionnements relatifs à la biodiversité ou aux terroirs, le sol est apparu comme un des éléments centraux de ce projet.

Le sol est bien entendu une préoccupation centrale pour les représentants du monde agricole. Le débat public a fait émerger la problématique de la cohabitation des espaces agricoles. Il faut noter que les agriculteurs sont très attachés aux intérêts de leur corporation au sens large. Mais au-delà de cette préoccupation générale, les représentants des différents terroirs en présence (zones AOC, zones à haute valeur ajoutée agricole, zones de maraîchage, zones forestières) ne sont pas non plus disposés à renoncer à leurs intérêts au profit de ceux des autres terroirs. La prospective agricole est en cela un élément intéressant qui a été soulevé : une terre à faible valeur ajoutée pourrait devenir une terre à haute valeur ajoutée dans vingt, trente ou cinquante ans.

Cette hiérarchisation des terroirs agricoles a ouvert, au fil des autres questions, sur une véritable demande territoriale : les participants au débat public appellent de leurs vœux une gestion coordonnée et concertée des territoires, une harmonisation des différents aménagements en présence, une véritable vue de haut sur l'ensemble du territoire dans l'intérêt de tous.

Ce constat nous invite à noter la discrétion de l'Etat en tant que producteur d'idées au cours de ce débat public. L'Etat, coordinateur des territoires, a en l'occurrence été cité comme un gestionnaire administratif du dossier (vérifiant son adéquation vis-à-vis du code de l'environnement, par exemple) plutôt que comme un co-concepteur actif.

Au cours de la réunion de clôture du débat public, à Caderousse, un intervenant a posé une question tout à fait propice à l'élargissement de la réflexion de chacun : le périmètre du débat public recouvre-t-il les solutions alternatives au gazoduc, et plus largement au gaz naturel ? En réponse à cette question, la CPDP a confirmé qu'il serait possible d'ouvrir un débat public sur le programme énergétique français dans son ensemble.



ERIDAN

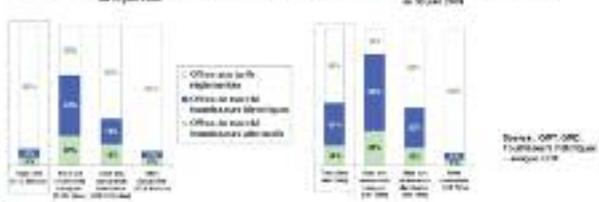
ANNEXES



- Présentation de la CRE diffusée lors de la réunion de Tersanne le 14 octobre 2009
- Détail des organismes rencontrés lors des rendez-vous préalables
- Articles parus
- Présentation de la CPDP lors des réunions publiques
- Documents de communication réalisés
- Cahiers d'acteurs
- Dossier du débat et sa synthèse réalisés par GRTgaz
- Bilan carbone du débat public

Les chiffres de l'ouverture du marché gazier à fin juin 2009

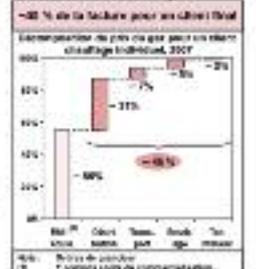
- ~11.500.000 sites éligibles consommant ~500 TWh ;
- 55 % des gros sites industriels, 55% des clients professionnels et 10% des clients domestiques se fait hors contrats réglementés ;
- et respectivement, 22% des industriels, 12% des professionnels et 5% des domestiques ont choisi un fournisseur alternatif ;
- La part de marché des fournisseurs autres que GDF Suez, Total et les régies est de 14 %, en quantité de gaz et 6 % en nombre de clients



Les infrastructures : un enjeu pour le bon fonctionnement du marché

- Les infrastructures représentent des investissements considérables
- Leur usage est indispensable à tous les fournisseurs afin de pouvoir livrer leurs clients
- Elles sont en grande partie exploitées par des filiales d'opérateurs historiques

- Nécessité de maintenir** les infrastructures robustes pour tous les utilisateurs
- Nécessité de réguler** afin de :
 - Assurer un accès des tiers transparent et non discriminatoire ;
 - Garantir que les coûts sont équitables ;
 - S'assurer que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du marché et à la sécurité d'approvisionnement sont réalisés.



Des besoins en investissements malgré les perspectives d'évolution de la consommation

- Pendant longtemps les investissements dans les infrastructures gazières étaient tirés par la croissance de la consommation nationale (supérieure à 2% / an)
- Aujourd'hui, la consommation de gaz se stabilise : la dernière programmation indicative gaz reprend des prévisions de consommation de gaz, soit en recul, soit stable (150 à 165 TWh/an en 2020)

- Néanmoins des besoins en investissements existent pour :
 - Faciliter les mouvements de gaz par la désorption des réseaux
 - Assurer la sécurité d'approvisionnement : diversifier les sources de gaz
 - Permettre la production d'électricité : 20 centrales électriques au gaz en 2020 (dont 7 en construction)

Début janvier 2009, malgré une baisse de 70% des arrivées de gaz à la frontière allemande (chaque semaine), GDF Suez a continué à alimenter le gaz pour garantir la sécurité des clients alors même qu'il y avait un déficit de consommation à ce moment.

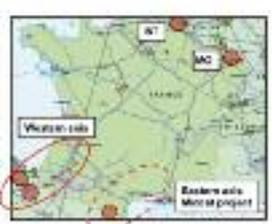
Plusieurs mécanismes de régulation des investissements

- Des analyses et des contrôles systématiques faits par la CRE :
 - Pour approuver les programmes d'investissements des transporteurs
 - Présence des projets nécessaires au bon fonctionnement du marché
 - Traitement transparent et non discriminatoire des acteurs de marché (accordement des limites métriques, CCGO)
 - Vérifier des coûts des projets
- Des mécanismes pour valider la pertinence des investissements
 - Développement de nouvelles capacités sur la base d'engagements de long terme de la part des fournisseurs pour financer les investissements

Dimension européenne Développement des interconnexions

3 interconnexions en cours de développement :

- Interconnexion avec l'Allemagne (Obergrabenbach)
 - Commercialisation menée en 2006
 - Capacité mise en service en 2009
- Interconnexion avec la Belgique (Taverniers)
 - Commercialisation menée en 2008
 - Capacité prévue pour 2013
- Interconnexions avec l'Espagne (Larraz, Brittas et MidCat)
 - Open seasons en cours (octobre 2006)
 - Capacité prévue pour 2013 et 2016



Le projet Eridan : les étapes



➔ **Détail des organismes rencontrés lors des rendez-vous préalables**

- Agence de l'eau Rhône-Alpes
- Association des maires du Vaucluse
- Chambre d'agriculture de la Drôme
- Chambre d'agriculture du Gard
- Comité du foin (Saint-Martin-de-Crau)
- Conservatoire études des écosystèmes de Provence
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Direction départementale de l'équipement du Gard
- Direction régionale de l'environnement de Languedoc Roussillon
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
- Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes
- Inter Rhône
- Maison des vins (Avignon)
- Mairie d'Aureille
- Mairie de Lirac
- Mairie de Mouriès
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)
- Parc Naturel Régional des Alpilles
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Préfecture de la Drôme
- Préfecture du Gard
- Préfecture de région Provence-Alpes-Côte-D'azur
- Préfecture du Vaucluse
- Sous-préfecture d'Arles
- Syndicat AOC Tavel
- Syndicat de l'AOC Lirac
- Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône
- Syndicat des producteurs de Chateauneuf-du-Pape

➔ **Articles parus**

- ERIDAN, un gazoduc qui fait du bruit
- Projet ERIDAN : le débat public est clos
- Le tracé concerne le bassin de Montélimar
- Agacements et questionnements autour du projet de gazoduc
- Un gazoduc de 200 km irait des Bouches-du-Rhône au nord de la Drôme, via le Vaucluse
- Vers un nouveau gazoduc en Drôme ?
- ERIDAN : fin des consultations
- L'invité de la rédaction
- Projet ERIDAN : réunion publique
- Exposition des projets communaux
- Tour sur ERIDAN
- Le cœur de village anime les débats du conseil
- Annonces légales
- Le débat prend fin
- Montoisson : exposition des projets communaux
- Rochefort-du-Gard : le conseil contre le projet ERIDAN
- Le maire ne veut pas du gazoduc ERIDAN
- À l'ordre du jour des conseils municipaux
- ERIDAN en question(s)
- Conseil municipal
- Vénéjan
- À l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Canaliser les réticences
- Notez-le
- Montboucher-sur-Jabron

Éditions

USINE NOUVELLE	19/11/2009
L'ÉCHO LE VALENTINOIS	14/11/2009
DRÔME HEBDO	12/11/2009
LA PROVENCE	08/11/2009
VAUCLUSE MATIN	08/11/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	07/11/2009
FRANCE BLEU VAUCLUSE	05/11/2009
LA PROVENCE	05/11/2009
DRÔME HEBDO	05/11/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	04/11/2009
VAUCLUSE MATIN	04/11/2009
MIDI LIBRE	30/10/2009
DRÔME HEBDO	29/10/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	29/10/2009
DRÔME HEBDO	29/10/2009
VAUCLUSE MATIN	29/10/2009
LA PROVENCE	27/10/2009
MIDI LIBRE	25/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	25/10/2009
VAUCLUSE MATIN	24/10/2009
MIDI LIBRE	24/10/2009
VAUCLUSE MATIN	23/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	23/10/2009
LA PROVENCE	23/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	21/10/2009

Parution

➔ Articles parus

- Le Projet ERIDAN sous les projecteurs
- Le débat public ERIDAN a mobilisé
- Projet de gazoduc ERIDAN : critiqué et défendu
- Une central d'enrobage qui fait craindre le pire
- Une autoroute pour le gaz
- L'industrie, puis la pollution : la Crau, un espace sacrifié
- Nombreuses inquiétudes pour le passage du gazoduc
- Débat public sur le projet de gazoduc ERIDAN
- Les élus refusent le projet de passage du gazoduc
- La « réflexion » principale n'épargne par Allex
- Le réseau de GRTgaz modernisé pour plus de 6 milliards d'euros
- GRTgaz présente son projet de gazoduc
- Infos pratiques
- Infos pratiques Lapalud
- Quels enjeux économiques
- Projet de gazoduc ERIDAN : les enjeux économiques
- Réunions d'information sur ERIDAN
- Le projet de gazoduc ERIDAN en débat public ce soir à l'INEED
- En bref
- Le débat public se poursuit autour d'ERIDAN
- Projet ERIDAN, le débat n'est pas clos
- Les canalisations sous surveillance
- Projet ERIDAN : prochaines réunions
- En bref
- C'est dans l'air / Réunion publique
- Le projet d'un nouveau gazoduc de GRTgaz inquiète les habitants
- St-Martin-de-Crau / Inquiétude sur la projet d'un gazoduc
- Le grand débat public se poursuit
- Réunion publique «Projet de gazoduc ERIDAN»
- Le gazoduc fait débat
- Le gazoduc dans le vignoble ne sera jamais en odeur de sainteté
- Déjà des oppositions
- Débat autour d'un gazoduc
- Réunion publique sur la gazoduc, ce soir
- Les maires des cantons I et II en réunion
- Les échos Pierrelattins : travaux, santé, gazoduc etc...
- Le débat se lance à Pierrelate
- Le débat sur le gazoduc est lancé
- Le débat public est lancé
- Gazoduc ERIDAN : le temps du débat public
- Un autre pipeline dans les tuyaux ?
- Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du syndicat Lirac
- Le projet de canalisation de gaz en débat
- Un projet de gazoduc
- Communiqué de la Mairie d'Autichamp
- Journal de 7h
- Gazoduc : l'inquiétude des vigneron au cœur du débat
- Un gazoduc qui inquiète les vigneron rhodaniens
- Projet ERIDAN : le débat est lancé
- Projet ERIDAN : réunion à Eurre
- Le projet de gazoduc ERIDAN soumis au débat public
- Gazoduc dans le Gard : débat public
- Un gazoduc pourrait traverser les marais
- Le projet ERIDAN
- Mieux comprendre les enjeux d'un gazoduc
- Aujourd'hui Débat public ERIDAN
- Projet ERIDAN : réunion à Eurre le 16 juillet
- Le projet ERIDAN est lancé
- D'un pont à l'autre débat gazoduc : à vous de donner votre avis...
- Un gazoduc va traverser la Vaucluse
- Un chantier de 18 mois
- A qui sert la commission du débat public
- Le gazoduc à l'épreuve du débat public «Pourquoi pas un tracé rive gauche ou parallèle à l'A9 ?» demandent les maires hostiles
- Le projet de gazoduc ERIDAN soumis au débat public
- Montboucher-sur-Jabron : le projet de gazoduc en question

Éditions

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	19/11/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	15/10/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	15/10/2009
LA PROVENCE	14/10/2009
LES PETITES AFFICHES DU VAUCLUSE	13/10/2009
LA PROVENCE	12/10/2009
LA PROVENCE	12/10/2009
VAUCLUSE MATIN	11/10/2009
MIDI LIBRE	10/10/2009
LE CRESTOIS	09/10/2009
L'USINE NOUVELLE	08/10/2009
TPBM	07/10/2009
VAUCLUSE MATIN	07/10/2009
VAUCLUSE MATIN	06/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	05/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	03/10/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	02/10/2009
LA PROVENCE	30/09/2009
MIDI LIBRE	29/09/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	28/09/2009
USINE NOUVELLE	24/09/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	24/09/2009
LA PROVENCE	24/09/2009
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ	21/09/2009
LA PROVENCE	19/09/2009
LA PROVENCE	19/09/2009
DRÔME HEBDO	17/09/2009
Site internet de St-Martin de Crau	17/09/2009
TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	17/09/2009
MIDI LIBRE	16/09/2009
VAUCLUSE MATIN	15/09/2009
LA MARSEILLAISE	11/09/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	10/09/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	05/09/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	05/09/2009
TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	03/09/2009
TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	03/09/2009
TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	27/08/2009
LA MARSEILLAISE	03/08/2009
LE CRESTOIS	24/07/2009
MIDI LIBRE	23/07/2009
LA PROVENCE	23/07/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	22/07/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	19/07/2009
FRANCE BLEU DRÔME ARDÈCHE	16/07/2009
MIDI LIBRE	11/07/2009
MIDI LIBRE	11/07/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	09/07/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	09/07/2009
TPBM	08/07/2009
GARD NATURE	08/07/2009
LA PROVENCE	06/07/2009
LE JOURNAL DE Tournon TAIN	02/07/2009
VAUCLUSE MATIN	27/06/2009
LA PROVENCE	25/06/2009
LA TRIBUNE	25/06/2009
DAUPHINÉ LIBÉRÉ	24/06/2009
MIDI LIBRE	24/06/2009
VAUCLUSE MATIN	24/06/2009
LA TRIBUNE DE MONTÉLIMAR	18/06/2009
MIDI LIBRE	17/06/2009
MIDI LIBRE	17/06/2009
ECONUSTRUM	10/06/2009
LEDAUPHINE.COM	

Parution

19/11/2009
15/10/2009
15/10/2009
14/10/2009
13/10/2009
12/10/2009
12/10/2009
11/10/2009
10/10/2009
09/10/2009
08/10/2009
07/10/2009
07/10/2009
06/10/2009
05/10/2009
03/10/2009
02/10/2009
30/09/2009
29/09/2009
28/09/2009
24/09/2009
24/09/2009
24/09/2009
21/09/2009
19/09/2009
19/09/2009
17/09/2009
17/09/2009
17/09/2009
16/09/2009
15/09/2009
11/09/2009
10/09/2009
05/09/2009
05/09/2009
03/09/2009
03/09/2009
27/08/2009
03/08/2009
24/07/2009
23/07/2009
23/07/2009
22/07/2009
19/07/2009
16/07/2009
11/07/2009
11/07/2009
09/07/2009
09/07/2009
08/07/2009
08/07/2009
06/07/2009
02/07/2009
27/06/2009
25/06/2009
25/06/2009
24/06/2009
24/06/2009
24/06/2009
18/06/2009
17/06/2009
17/06/2009
10/06/2009

➔ Quelques articles parus



➔ Présentation de la CPDP lors des réunions publiques

DÉBAT PUBLIC
 sur le projet de gazoduc
ERIDAN

La Commission Nationale du Débat Public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la **concertation avec le public**.

Le DÉBAT PUBLIC :
3 principes fondamentaux pour tous

- **TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, la préférence pour l'écrit,
- **ACCÈS LIBRE ET ÉQUITABLE** : le débat est ouvert sur la durée et accessible à tous.

2 contraintes pour la CPDP

- **LA NEUTRALITÉ** : la CPDP ne peut être à l'origine de la prise de décision.
- **L'INDÉPENDANCE** : la CPDP est indépendante de toutes influences des pouvoirs publics.

Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ERIDAN :

Projet d'une canalisation de transport de gaz naturel de près de 220 km entre les communes de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme), étudié par GRIGaz (filiale de GDF SUEZ).

Le maître d'ouvrage, GRIGaz, est ici présent afin de développer le projet ERIDAN.

Le DÉBAT PUBLIC sur le projet ERIDAN :

Le Comité en permanence du débat public (CPDP), indépendant de GRIGaz et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une information complète, transparente et objective à destination de la population,
- permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public.

Les suites du DÉBAT PUBLIC :

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un compte rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées.
- GRIGaz décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet.

Merci à tous de participer à cette réunion, nous sommes toujours à votre disposition pour recueillir vos interrogations et contributions au :

48 rue Joseph Vermet
 84000 AVIGNON
 04 84 25 00 70
 contact@debats-publics.fr www.grigaz.org

Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera filmée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim* de la réunion seront mis en ligne, sous trois jours, sur le site:

www.debatpublic-eridan-gaz.org

* Documentation destinée à l'usage des services publics.

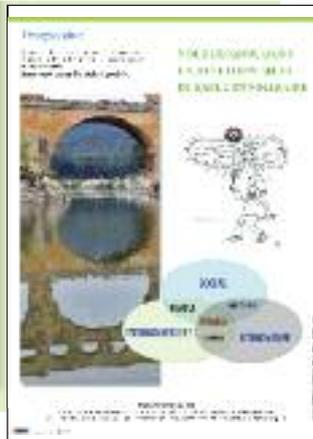
➔ Documents de communication réalisés :
Affiche, tract, banderole, lettres du débat N°1 et N°2



Projet ERIDAN : un gazoduc de transport de gaz naturel de 200 km en débat public
Dernière réunion publique pour clôturer le débat **Jeudi 5 novembre**
CHABEUIL Centre culturel à 19h *Venez en débattre*

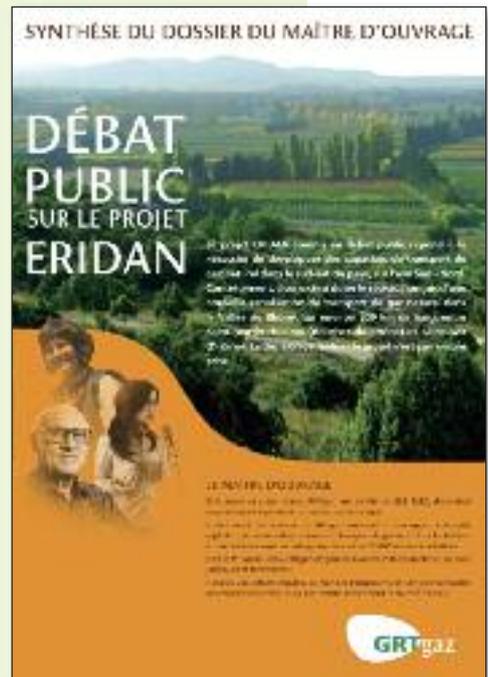
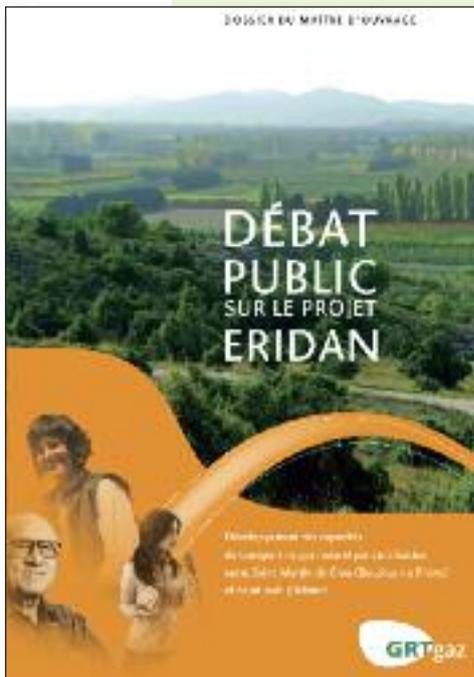


- ➔ **Cahier d'acteurs N°1**
réalisé par la Chambre d'agriculture de Vaucluse
- ➔ **Cahier d'acteurs N°2**
réalisé par le Mouvement national de lutte pour l'environnement du Gard (MNLE 30)
- ➔ **Cahier d'acteurs N°3**
réalisé par l'Union régionale pour la sauvegarde de la vie et de la nature (URVN)
- ➔ **Cahier d'acteurs N°4**
réalisé par Monsieur Thierry DUTOIT, professeur à l'Université d'Avignon et président du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale «Coussouls de Crau»
- ➔ **Cahier d'acteurs N°5**
réalisé par La Fédération inter départementale de l'environnement avignonnais (FIDEA)





➔ Dossier du débat et sa synthèse réalisés par GRTgaz



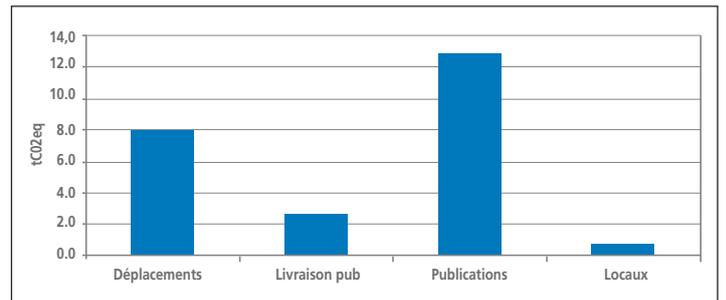
➔ Les premiers éléments du bilan carbone du débat public Eridan

La Commission particulière du débat public a souhaité mettre en place une première démarche Bilan Carbone appliquée au processus du débat, avec le double objectif : d'une part de se doter d'un outil d'analyse et de suivi de l'organisation du bilan, et d'autre part, de contribuer à la sensibilisation de la société civile.



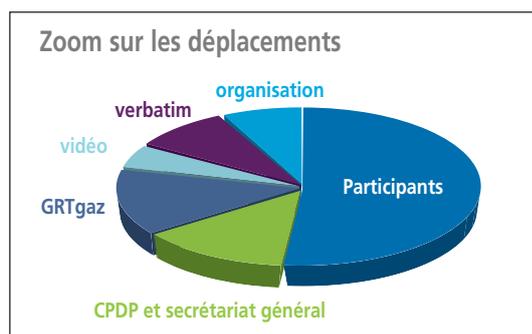
Répartition des émissions de gaz à effet de serre

La production de publications (dossiers du débat, documents de communication) représente la part la plus importante avec 53% des émissions, suivie des déplacements avec 33%, la livraison des prospectus de communication avec 11% et l'énergie des locaux à 3%. Basés sur les principales sources identifiées sur le processus d'organisation du débat, nous présentons ci-contre les résultats finalisés avec les données et hypothèses correspondantes : le bilan de ces réunions publiques est d'environ 24 tCO₂eq selon nos hypothèses de travail, soit 1,7 tCO₂eq/réunion.



Quelle est la méthodologie d'évaluation du Bilan Carbone ?

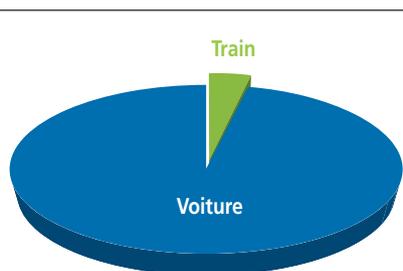
Il s'agit d'une méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre développée par l'ADEME (agence de développement et de la maîtrise de l'énergie) visant à aider les entreprises, organismes publics, ou associations à estimer l'impact carbone de leurs activités et leur permettre ainsi d'enclencher un plan d'actions de réduction correspondant. Les gaz à effet de serre retenus dans la méthode sont essentiellement ceux pris en compte dans le cadre du protocole de Kyoto (base des accords internationaux en matière de réduction des gaz à effet de serre) : le gaz carbonique (CO₂) d'origine fossile, le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (CnHmFp), les perfluorocarbures (CnF_{2n+2}), l'hexafluorure de soufre (SF₆), mais également la vapeur d'eau stratosphérique et troposphérique, ou certains fluides frigorigènes.



1076 personnes ont assisté aux réunions publiques et 543 ont répondu au questionnaire mis à leur disposition. Ce questionnaire proposait d'indiquer le lieu de provenance (et la distance si connue), le moyen de transport (vélo/à pied, voiture essence/diesel, train, avion) et le nombre de personnes dans la voiture.

Émissions de gaz à effet de serre par moyen de transport

La voiture représente 96% des émissions liées au transport. On constate une moyenne de 1,3 personne par véhicule, ce qui est très proche de la moyenne nationale.



1 tCO₂eq, ça représente : 1 vol Paris-Athènes A/R ou 6000 km en petite voiture diesel (5L/100 km) ou 1 appartement de 28 m² chauffé au gaz pendant 1 an. La moyenne d'un français est d'environ 9,1 teqCO₂/personne/an et de 10,5 pour un européen UE27 (source : AEE, 2007).



ERIDAN

Commission particulière du débat public Eridan
Commission nationale du débat public (CNDP)

6, rue du Général Camou

75007 PARIS

Tél. 01 42 19 20 26

www.debatpublic.fr